

2018

Rapport d'activité du SAGE de l'Yser



Version validée par la CLE le 15/02/19

Dans le cadre de la convention n°12242, le présent rapport fournit un mémoire des réalisations de l'année 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de l'Yser.

Animatrice : Léa LELIEVRE
USAN
5 rue du bas
59320 Radinghem-en-Weppes



Table des matières

Abréviations	3
Introduction	3
a. Contexte	3
b. Organisation	4
c. Le SAGE de l'Yser : 5 thématiques, 19 objectifs, 36 dispositions et 5 règles.....	5
d. Animation du SAGE	5
e. Objectifs 2018	5
Activités de la CLE et du bureau de la CLE	6
f. Réunions organisées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de l'Yser.....	6
Activité de la cellule d'animation de la CLE.....	9
a. Réunions suivies par l'animatrice	9
b. Répartition du temps de travail de l'animatrice	9
Assistance technique du SAGE.....	11
a. Curage des douves du Château d'Esquelbecq	11
b. Mesure compensatoire à Steenvoorde	11
Etudes et travaux.....	12
a. Qualité de l'eau.....	12
▪ Réunion du groupe technique sur les pratiques agricoles.....	12
▪ Etudes « rejets » et analyses	12
b. Prévention des inondations	13
▪ PAPI d'intention de l'Yser.....	13
▪ Zonage pluvial et schéma directeur de gestion des eaux pluviales.....	13
▪ Erosion – Déclaration d'Intérêt Général	13
c. Les zones humides	14
▪ Convention de partenariat entre le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) et l'USAN	14
d. Espèces invasives	15
▪ Piégeage de rats musqués	15
e. Plan de Gestion Ecologique de l'Yser.....	15
▪ Chantier vert 2018	15
▪ Restauration de cours d'eau 2018	15
▪ Aménagement de l'Yser aux niveaux des bandes enherbées d'Esquelbecq	16
f. Changement climatique : Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) de la CCFI et de la CCHF	16
▪ PCAET de la CCFI.....	17
▪ PCAET de la CCHF	17
Communication et sensibilisation.....	17
a. Plan de communication	17
b. Sensibilisation des scolaires : ateliers école Saint-Joseph de Bambecque	18

c. Création d'une lettre d'information annuelle	19
d. Page internet et page Facebook	19
Bilan de la mise en œuvre du SAGE Yser pour l'année 2018 et perspectives 2019	19
Budgets et financements	19
Objectifs 2019.....	20
a. Partager et mettre en œuvre le SAGE	20
b. Agir sur les milieux aquatiques et le patrimoine naturel	20
c. Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau du bassin versant de l'Yser	20
d. Agir pour la qualité de l'eau du bassin versant de l'Yser	20
e. Prévenir le risque d'inondations	20
Annexe 1 : Avancement des actions du programme 2017-2022.....	21
Annexe 2 : Comptes-rendus des réunions de CLE, bureau et commissions thématiques	22

Abréviations

AB : Agriculture Biologique
AEAP : Agence de l'Eau Artois-Picardie
CA : Chambre d'Agriculture
CCFI : Communauté de communes de Flandre Intérieure
CCHF : Communauté de communes des Hauts de Flandre
CLE : Commission Locale de l'Eau
COTECH : Comité technique
CT : Commission Thématique
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux et Activités
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PAGD : Programme d'Aménagement et de Gestion Durable
PAPI : Programme d'Actions Prévention des Inondations
PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
SAGE : Schéma d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau
SCoT : Schéma de COhérence territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de la Gestion des Eaux
USAN : Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord
ZEC : Zone d'Expansion des Crues

Introduction

Le rapport d'activités du SAGE permet d'avoir une vision concernant l'état d'avancement des actions sur la période s'étalant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

a. Contexte

La masse d'eau Yser (FRAR63) est actuellement (données AEAP 2013 à 2015) en mauvais potentiel écologique et en mauvais état chimique. Un objectif moins strict a été fixé pour le second plan de gestion 2016-2021. L'état écologique s'est dégradé depuis 2006, passant de médiocre à mauvais. Cette évolution est liée à un mauvais état physico-chimique, dû à des concentrations importantes en nutriments et plus particulièrement en ortho-phosphates. Les pics de concentration sont globalement observés en période d'étiage. L'état biologique est médiocre au cours du premier cycle (2010-2015), lié à une faible diversité des habitats, à l'absence de courant et au colmatage du fond des cours d'eau. Le déclassement par les HAPs et le dépassement des normes pour l'isoproturon en 2007 et en 2011 classent l'Yser en mauvais état chimique.

Le SAGE de l'Yser est l'aboutissement d'un long processus basé sur une approche participative qui a commencé le 7 novembre 2006 avec l'arrêté de création de la CLE. Il est en phase de mise en œuvre depuis le 30 novembre 2016, date de l'arrêté d'approbation du SAGE, après l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 avril au 27 mai 2016.

Les grands enjeux du bassin versant de l'Yser sont :

- L'amélioration de la qualité de l'eau de l'Yser et de ses affluents.
- La préservation des biens et des personnes contre le risque d'inondation.
- La restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques.

→ La sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les belges.

b. Organisation

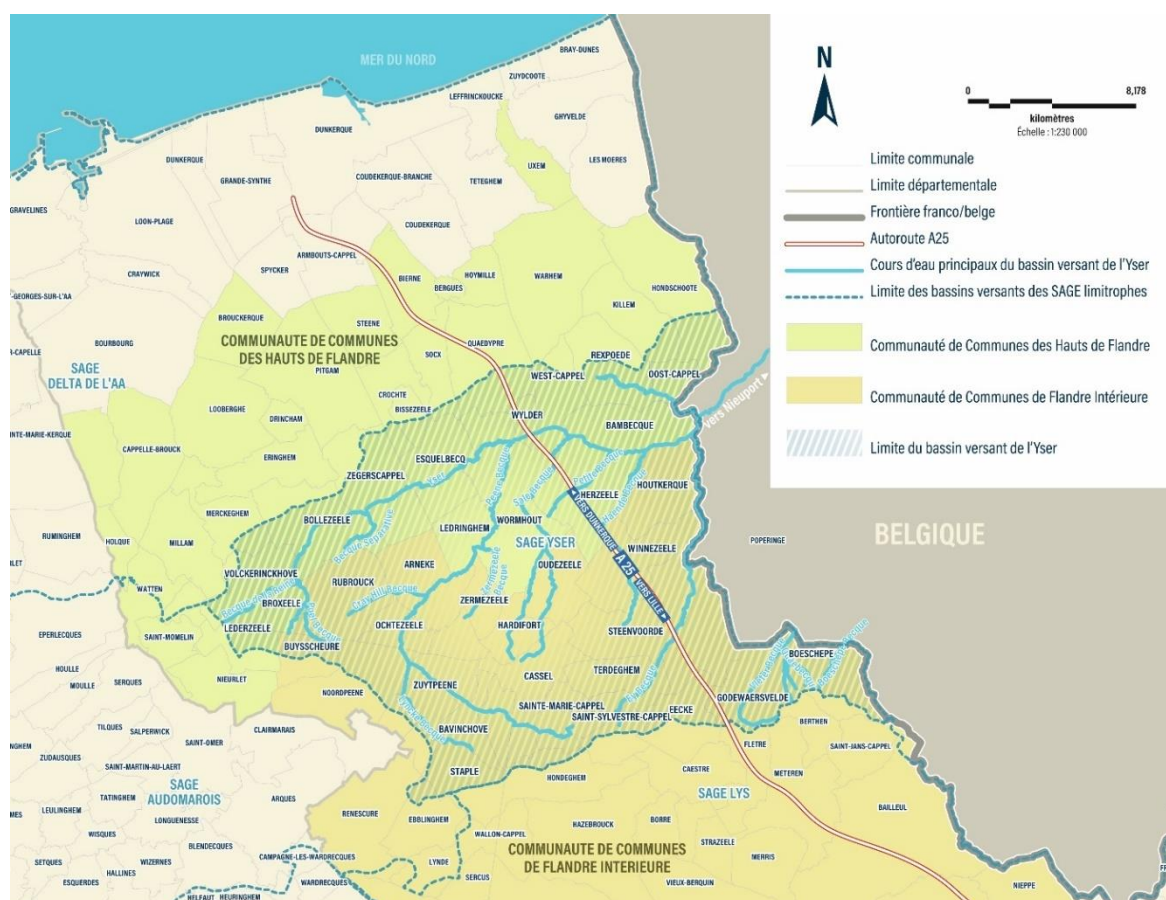
En phase de mise en œuvre, la CLE est en charge d'appliquer les orientations et les dispositions du SAGE. Elle est composée de 45 membres répartis de la façon suivante : 53% de représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux, 27% d'usagers et 20% de représentants des services de l'Etat.

Cette démarche passe par l'exécution du programme d'actions 2017-2022 et l'émission des avis sur les projets relatifs à la ressource en eau dans le périmètre du SAGE.

L'USAN, structure porteuse de la CLE du SAGE de l'Yser, est un établissement public reconnu par arrêté préfectoral du 17 août 1966 dont le siège est à Radinghem-en-Weppes (59320). Reconnu comme Syndicat Mixte (arrêté préfectoral du 11 décembre 2007), l'USAN lutte contre les inondations en aménageant le territoire dans le respect du principe de solidarité amont – aval au travers de 3 compétences :

- Hydraulique (entretien et aménagements des cours d'eau et lutte contre les inondations) ;
- Participation aux SAGEs (Audomarois, Delta de l'Aa, Lys, Marque-Deûle) et portage du SAGE de l'Yser ;
- Lutte contre les espèces invasives.

Figure 1: Carte du territoire du SAGE de l'Yser



c. Le SAGE de l'Yser : 5 thématiques, 19 objectifs, 36 dispositions et 5 règles

La stratégie d'intervention du SAGE de l'Yser, validée par la CLE après un travail de concertation important, définit pour les six années à venir un cadre pour une gestion partagée de l'eau entre les différents usages. Lors de son élaboration, 5 thématiques ont été identifiées :

- Préserver les biens et les personnes du risque d'inondation,
- Améliorer la qualité de l'eau de l'Yser et de ses affluents,
- Restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et prévenir les étiages,
- Développer les relations transfrontalières (inter-sage et franco-belges) pour une gestion équilibrée de la ressource en eau,
- Communiquer, sensibiliser autour de la mise en œuvre du SAGE.

Le règlement du SAGE, assorti de documents cartographiques, comprend 5 règles concernant :

- Règle 1 : Les rejets des substances déclassantes,
- Règle 2 : Les autorisations de déversement,
- Règle 3 : La continuité écologique,
- Règle 4 : La préservation des zones humides et les milieux aquatiques,
- Règle 5 : La gestion des eaux pluviales.

d. Animation du SAGE

En phase de mise en œuvre, les objectifs et les missions de l'animateur peuvent être synthétisés dans le tableau ci-dessous :

OBJECTIFS	MISSIONS
Faire respecter le SAGE	Avis de la CLE sur les projets IOTA et ICPE
	Suivi des documents de planification : PLUI de la CCFI et CCHF, SCoT du Pays Cœur de Flandre
Faire vivre le SAGE	Faciliter la mise en œuvre du SAGE et coordonner les programmes nécessitant de la transversalité
	Mise en œuvre du plan de communication
	Mobiliser les membres de la CLE et les 3 commissions thématiques
Evaluer le SAGE	Réaliser le rapport d'activités de la CLE
	Evaluer les actions du SAGE au regard des indicateurs

e. Objectifs 2018

L'avancement des actions 2018 est symbolisé par les 2 couleurs ci-dessous :



Objectifs 2018	Statuts
Mise en œuvre des actions du SAGE	
Suivi de la campagne d'analyses (+ mesures de débits) et finaliser l'inventaire des rejets aux cours d'eau	
Intégration de la disposition A-9.4 du SDAGE concernant les zones humides	

Définition de la méthode de détermination des Zones à Enjeu Environnemental de l'assainissement non collectif et collecte des données auprès de Noréade et SUEZ	
Suivi de la mise en œuvre du PAPI d'intention de l'Yser	
Suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Ecologique de l'Yser	
Mise à jour du site Internet Gest'eau, du site internet et de la page Facebook et réalisation d'une lettre d'information annuelle	

Activités de la CLE et du bureau de la CLE

f. Réunions organisées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de l'Yser

Le tableau ci-dessous synthétise les activités 2018 du bureau et de la CLE à travers les différentes réunions. Les comptes-rendus des réunions sont annexes.

Dates	Réunions – ordre du jour	Participants	Décisions
29/01/2018	Réunion de la CLE du SAGE de l'Yser - Wormhout → Présentation du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) concernant la convention de partenariat 2018 et du rapport d'activités 2017 du SAGE de l'Yser	Président de la CLE : oui Vice-présidents de la CLE : 0 Participants : 19	- Les membres de la CLE demandent à être prévenu des dates d'inventaires du CEN. - Le rapport d'activité est validé à l'unanimité.
25/05/2018	Réunion de la commission thématique « Milieux aquatiques et patrimoine naturel » - Steenvoorde → Présentation du Plan de Gestion Ecologique (PGE) de l'Yser, bilan des actions réalisées et futures → Visite de terrain d'un site restauré	Président de la CLE : non Vice-présidents de la CLE : 1 Participants : 17	Les participants : - remettent en cause le projet de suppression de la Jussie à Bambecque, jugé trop coûteux. - sont satisfaits de la restauration des berges du site présenté.
22/06/2018	Réunion de la CLE du SAGE de l'Yser - Wormhout → Echange autour de la question « l'Agriculture biologique, est-ce possible en Flandre ? » avec les conseillers techniques de Bio en Hauts-de-France et de la Chambre d'agriculture	Président de la CLE : oui Vice-présidents de la CLE : 1 Participants : 18	Les participants : - ont déterminé les forces et les faiblesses du territoire par rapport au développement de l'agriculture biologique. - sont intéressés pour discuter des débouchés locaux, des leviers et de visiter une exploitation bio du territoire.
06/07/2018	Réunion du bureau de la CLE du SAGE de l'Yser - Herzele → Suite à donner à la réunion du 22 juin → Organisation et pilotage du SAGE → Avis rendus par le SAGE	Président de la CLE : oui Vice-présidents de la CLE : 2 Participants : 7	Les participants souhaitent : - que les techniques applicables en AB et transposables en conventionnel soient présentées à la prochaine réunion sur le sujet. - que le dossier du projet (nécessitant un avis) soit numérisé puis envoyé aux membres du bureau accompagné d'une note synthétique et que les avis soient transmis par mail à Mme LELIEVRE. - qu'une prochaine CLE (ou CT) porte sur la gestion alternative des eaux pluviales.
23/11/2018	Réunion de la CLE du SAGE de l'Yser - Steenvoorde	Président de la CLE : oui Vice-présidents de la CLE : 1 Participants : 15	Election de M. AMPEN en tant que VP « Prévention des inondations et hydraulique ».

27/11/2018

→ Présentation de l'ADOPTA sur la gestion des eaux pluviales par M. HERIN, du 11 ^{ème} programme d'intervention de l'AEAP par M. CANLER et élection du VP « Prévention des inondations et hydraulique ».		
Réunion de la commission thématique « Milieux aquatiques et patrimoine naturel » – Steenvoorde → Présentation des prospections de terrain et des préconisations de gestion du CEN sur les 2 sites de la convention et renouvellement de cette dernière pour 2019.	Président de la CLE : non Vice-présidents de la CLE : 1 Participants : 19	La convention CEN/USAN est renouvelée pour l'année 2019 pour la prospection de 2 autres zones humides à restaurer.

Activité de la cellule d'animation de la CLE

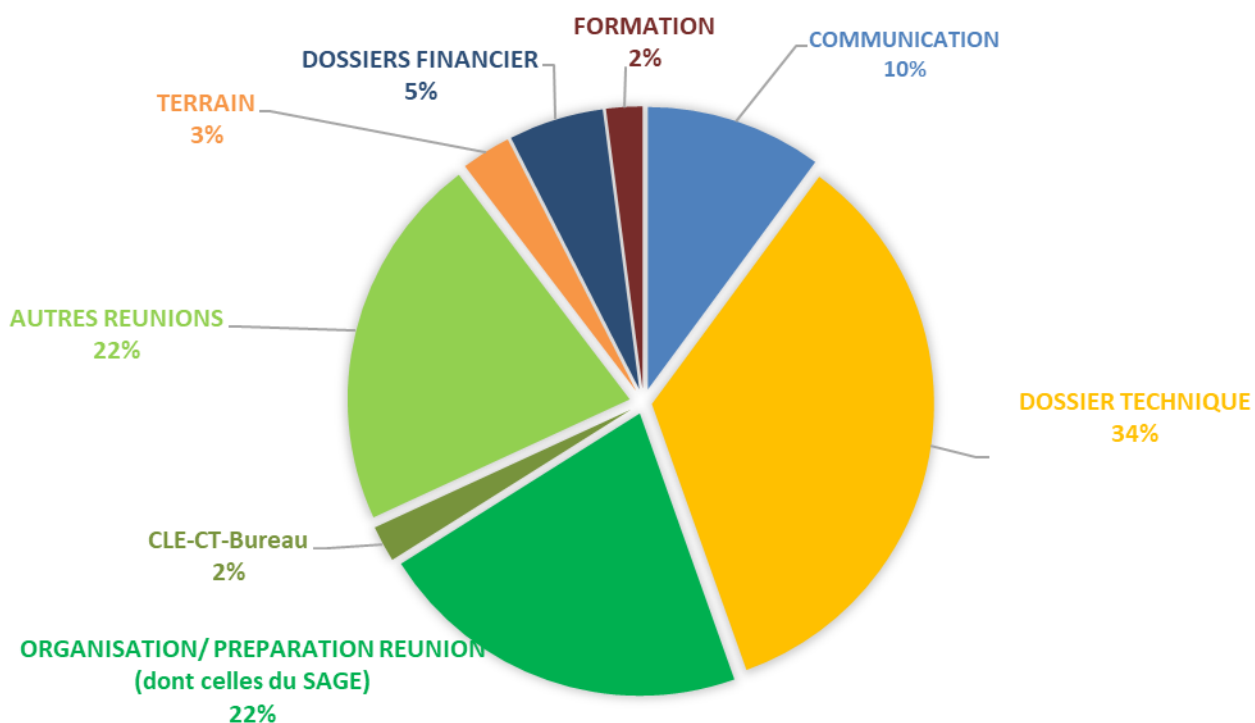
a. Réunions suivies par l'animatrice

Un code couleur est appliqué à chaque réunion en fonction de la thématique.

Risque d'inondation	Agriculture	Changement climatique
Qualité de l'eau	Urbanisme	USAN
Milieux aquatiques	SAGE	Coopération transfrontalière

Le tableau en page 10 ne comprend pas la participation aux réunions de service de l'USAN.

b. Répartition du temps de travail de l'animatrice



Dates	Réunions	Lieu
17/01/18	Réunion technique avec la CCHF	Bergues
19/01/18	Réunion technique – AAP sur l'agriculture biologique	Radinghem-en-Weppes
23/01/18	Réunion technique avec la CCFI – Plan de Gestion	Hazebrouck
29/01/18	Réunion de la CLE	Wormhout
05/02/18	Web conférence IDEA – Gestion des Eaux Pluviales	Radinghem-en-Weppes
06/02/18	Réunion technique CCHF	Bergues
15/02/18	Réunion PLUI CCHF	Bergues
22/02/18	Préparation atelier sensibilisation Ecole Saint Joseph	Bambecque
23/02/18	Plan d'actions transfrontalier sur le bocage – Interreg V	Bailleul
29/03/18	COFIL ZEC Terdeghem	Terdeghem
29/03/18	Rendez-vous avec M. VALOIS	Lille
03/04/18	Rendez-vous Agence de l'Eau + DGS Steenvoorde – prélèvements en continu	Steenvoorde
12/04/18	Rendez-vous technique avec le bureau d'études ARTELIA	Radinghem-en-Weppes
13/04/18	Atelier sensibilisation scolaire -CP/CE1 et CM1/CM2	Bambecque
17/04/18	Commission de Bassin Yser – USAN	Steenvoorde
24/04/18	Rendez-vous technique avec l'AGUR	Dunkerque
25/04/18	Rendez-vous technique avec M. CHALLON - aménagement foncier - Zegerscappel	Radinghem-en-Weppes
17/04/18	Réunion technique GEMAPI – SEPIA/USAN	Radinghem-en-Weppes
18/04/18	Web conférence sur la protection des zones humides	Radinghem-en-Weppes
25/05/18	Réunion technique GECT « Eau »	Dunkerque
25/05/18	Commission thématique « Milieux aquatiques et patrimoine naturel »	Steenvoorde
29/05/18	Atelier PCAET CCHF – qualité de l'air + adaptation	Watten
30/05/18	COFIL Aménagements des bandes enherbées USAN - PGE	Esquelbecq
05/06/18	Réunions animateurs SAGE	Boulogne-sur-Mer
07/06/18	Lancement de l'outil de localisation des mares	Oudezeele
07/06/18	Séminaire sur la stratégie de coopération transfrontalière	Saint-Omer
08/06/18	Commission Permanente du Milieu Naturel et de la Planification	Douai
11/06/18	Réunion de présentation du projet MAGETEAUX – INTERREG V	Adinkerke
15/06/18	Atelier PCAET CCFI – Biodiversité et milieux	Méteren
21/06/18	Assises de l'Eau Artois-Picardie	Douai
22/06/18	Réunion de la CLE	Wormhout
06/07/18	Atelier PCAET CCFI – Ressources en eau	Méteren
06/07/18	Bureau de la CLE	Herzeele
09/07/18	Réunion technique GECT « eau »	Veurne
12/07/18	Réunion PLUI-H CCFI	Méteren
24/07/18	Réunion technique PGE USAN	Radinghem-en-Weppes
30/08/18	Réunion technique GECT « Eau »	Dunkerque
05/09/18	COTEC 1 –PGE YSER – Bandes enherbées	Radinghem-en-Weppes
11/09/18	Réunion terrain mesure compensatoire CCFI	Steenvoorde
17/09/18	Réunion technique PGE Yser	Radinghem-en-Weppes
20-21/09/18	Formation Gestion d'Espaces publics	Grande-Synthe
24-25/09/18	Séminaire national – Adaptation au changement climatique	Orléans
01/10/18	Réunion GECT « Eau »	AGUR-Dunkerque
02/10/18	Assises de l'érosion	Arras
04/10/18	Séminaire SAGE/DDTM/DREAL	Lille
10/10/18	Assises ANC	Dunkerque
11/10/18	Assises ANC	Dunkerque
11/10/18	Réunion PLUI CCFI	Méteren
16/10/18	Réunion Pollution Yser	Esquelbecq
17/10/18	Journée FMA-ZEC de Borre	Borre
18/10/18	Réunion zones humides CEN	Lillers
26/10/18	Réunion technique avec la fédération de pêche	Radinghem-en-Weppes
19/10/18	Réunion financements USAN	Radinghem-en-Weppes
20/11/18	Réunion de concertation riverains – PGE Yser	Esquelbecq
23/11/18	Réunion de la CLE	Steenvoorde
27/11/18	Commission thématique « Milieux aquatiques et patrimoine naturel »	Steenvoorde
19/12/18	Réunion préparation DCE – PGE Yser	Radinghem-en-Weppes

Assistance technique du SAGE

a. Curage des douves du Château d'Esquelbecq

L'association du Château d'Esquelbecq a pour projet de curer les douves en 2019 (figure 2). Cette opération de la reconquête de la qualité de l'eau autour du château fait l'objet d'une campagne de communication sur la ressource que représente l'eau pluviale.

Le Château est considéré comme le « réceptacle » des eaux pluviales avant rejet dans l'Yser. Des analyses récentes montrent une contamination de ce rejet pluvial par des eaux usées (mauvais raccordement des particuliers, eaux claires parasites...) même en temps sec. Etant la seule source d'alimentation du réseau hydraulique du Château, cet apport d'eaux usées contribue à la dégradation de la qualité de l'eau et des sédiments des douves. Les eaux des douves ont une qualité bactériologique très mauvaise dû à une contamination fécale.



Figure 2: Vue aérienne du château et de ses douves

Le SAGE a donc proposé à l'association d'aborder le problème en commission thématique lors du 1^{er} trimestre 2019 et de convier Noréade et l'Agence de l'Eau à cette réunion afin de trouver des mesures d'améliorations durables du réseau.

b. Mesure compensatoire à Steenvoorde

La CCFI assure la maîtrise d'ouvrage de la gestion de la mesure compensatoire du parc du Pays des Géants construite à Steenvoorde en 2018. Le SAGE de l'Yser, l'USAN, l'établissement public foncier (EPF) et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) sont partenaires sur cette mission. Le SAGE apporte des conseils techniques sur le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux de restauration.

La zone compensatoire est traversée par la Rommel becque (figure 3). Sur cette portion, le tracé est relativement linéaire et les berges sont abruptes et peu diversifiées en termes d'habitat. La ripisylve est dense et constituée de quelques arbres, beaucoup d'arbustes et des habitats caractéristiques de zone humide.

L'objectif de la mesure compensatoire est de développer le potentiel d'accueil de la biodiversité ainsi que d'augmenter le rôle « tampon » de cette zone humide. Les travaux seront réalisés entre septembre 2020 et février 2021 inclus pour ne pas nuire à la reproduction des espèces avifaunes recensées.

Le programme d'actions comprend de la plantation d'arbustes, des créations de mares, des créations de dépression à végétation hygrophile, suppression d'une partie du réseau de drainage, suppression de clôtures et reconversion des zones labourées en prairie hygrophile.

La CCFI à la volonté d'ouvrir ce site pour sensibiliser le public aux problématiques environnementales. Un aménagement pédestre est prévu afin d'éviter le piétinement par les usagers du site ainsi que la création d'un observatoire et de panneaux de sensibilisation.



Figure 3: Site de la mesure compensatoire - Steenvoorde

Etudes et travaux

a. Qualité de l'eau

▪ Réunion du groupe technique sur les pratiques agricoles

Un des objectifs du SAGE de l'Yser est de guider les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques mais aussi d'informer de part et d'autre de la frontière les exploitants de la réglementation en vigueur.

Le programme d'actions va dans ce sens : promotion des dispositifs permettant de réduire les pollutions en champ et sur le siège d'exploitation (actions de récupération et de recyclage des produits), limiter les risques de pollutions ponctuelles, promouvoir l'agriculture raisonnée et biologique, informer les exploitants sur la réglementation (produits phytosanitaires et prélèvements d'eau).

Pour arriver à atteindre les objectifs du programme d'action, un groupe technique (AEAP, CA, GABNOR, INAGRO...) a été mis en place en 2017 afin de partager leurs connaissances des « bonnes pratiques agricoles » mais aussi et surtout de connaître les différents moyens de communication mis en œuvre par les différentes structures. En 2018 un groupe plus restreint s'est formé comprenant la Chambre d'Agriculture et Bio-en-Hauts-de-France.

Ce groupe avait pour objectif de mettre en place un projet partenarial d'analyse du potentiel de développement de l'AB sur le bassin de l'Yser afin d'évaluer le potentiel de production bio (repérer les agriculteurs intéressés), évaluer le potentiel local de consommation des produits AB (repérer les structures intéressées) ...

La réunion de la CLE du 22/06/2018 avait pour objectif d'échanger autour de la question « L'Agriculture biologique, est-ce possible en Flandre ? » avec les conseillers techniques de Bio en Hauts-de-France et de la Chambre d'agriculture. Ces échanges ont permis de déterminer les forces et les faiblesses du territoire par rapport au développement de l'agriculture biologique. Les participants sont intéressés pour discuter des débouchés locaux, des leviers et de visiter une exploitation bio du territoire.

Le groupe technique « pratiques agricoles » se rencontrera en février 2019 afin d'organiser une réunion pour présenter les débouchés et réaliser une sortie de terrain sur une exploitation en agriculture biologique ou en agriculture de conservation.

▪ Etudes « rejets » et analyses

Dans le cadre du processus de validation des documents de SAGE, les services de l'Etat, le Comité de Bassin Artois-Picardie ainsi que la commission d'enquête ont demandé que l'action d'inventaire des rejets directs au milieu naturel soit complétée d'une étude qualité. L'Agence de l'Eau a pris à sa charge la réalisation d'une campagne d'analyses mensuelles pendant 18 mois sur 10 points de prélèvements en plus des deux stations situées à Esquelbecq et Roesbrugge-Haringe.

Ces analyses concernaient : les paramètres physico-chimiques classiques, la bactériologie, les métaux de la DCE et les pesticides. Cette campagne d'analyses a débuté en septembre 2017 et s'est terminée en décembre 2018. Des mesures de débit ont été réalisées par l'USAN au moment des prélèvements programmés par le prestataire de l'Agence de l'Eau. Dans le cadre du Plan de Gestion Ecologique de l'Yser, un inventaire des rejets aux cours d'eau a été réalisé en 2012. Les communes ont été contactées en mars 2018 afin de compléter cet inventaire. Une station de mesures en continu sera installée courant 2019 sur le sous bassin versant de l'Ey becque. La période de mise en place de cet appareil de mesure reste à déterminer. Les résultats de la campagne d'analyses seront présentés au 1^{er} trimestre 2019.

b. Prévention des inondations

▪ PAPI d'intention de l'Yser

Un dossier de candidature à l'appel à projet Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention a été déposé et labellisé en CMI en avril 2014. Ce dossier comprenait notamment :

1. La conduite d'une analyse multicritère (AMC),
2. Une étude foncière des conséquences de la mise en œuvre de ces aménagements,
3. La publication d'un outil de communication à destination du grand public sur la gestion du risque d'inondation à destination du grand public.

En 2017, deux phases de concertation ont été mises en place par le biais de comités locaux de concertation et des commissions de bassins USAN/commission thématique du SAGE Yser « Hydraulique - inondation » afin de définir le scénario d'aménagements à inscrire au dossier de candidature PAPI complet. De cette concertation a résulté un accord de principe des communes consistant à poursuivre les investigations sans s'engager à réaliser les travaux sur les 3 secteurs suivants : en amont d'Esquelbecq (Yser amont) : Esquelbecq et Zegerscappel, en amont de Wormhout (Peene becque) : Oxelaëre (en amont du lieu-dit du Pont-Rouge), Arnèke et Ledringhem-Wormhout et en amont de Godewaersvelde, sur la commune de Godewaersvelde.

D'autres aménagements ont été intégrés de base dans chacun des scénarios d'aménagements et repris dans le ce scénario à inscrire au dossier de candidature PAPI complet. Il s'agit des aménagements prévus sur les communes de : Arnèke (Pis becque), Wormhout (secteur du Fort-Rosé) et Terdeghem (Moe becque). La commission de bassin Yser du 23 novembre 2017 n'a pas validé le programme d'aménagements proposé. En effet l'Etat attendait un engagement ferme du maître d'ouvrage (USAN) quant à la réalisation des travaux. L'AMC globale de ces projets ne permet toutefois pas d'obtenir les financements de l'Etat pour la réalisation de ces opérations.

Le Comité de Pilotage du PAPI de l'Yser s'est orienté vers l'élaboration d'une stratégie alternative faisant état des difficultés rencontrées sur le territoire pour la création de ZECs. Cette stratégie est à définir en 2019.

▪ Zonage pluvial et schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Le zonage pluvial est prévu aux 3° et 4° de l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et repris dans l'arrêté du 21 juillet 2015. L'USAN et le SAGE proposent d'accompagner techniquement les communes et les communautés communes dans l'élaboration d'un zonage ou d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP).

Suite à plusieurs réunions techniques, un cahier des clauses techniques a été validé afin de lancer une étude pour l'élaboration d'un SDGEP de Steenvoorde sur la base de l'étude hydraulique du bassin versant de l'Yser. Ce schéma intègrera le fonctionnement du réseau d'assainissement (eaux pluviales et usées) et proposera des actions permettant d'améliorer le fonctionnement hydraulique et la qualité des cours d'eaux. Le bureau d'études en charge de la réalisation de ce schéma sera désigné en janvier 2019.

▪ Erosion – Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Pour remédier aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols, l'USAN en partenariat avec la chambre d'Agriculture de la Région Nord-Pas-de-Calais, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Conseil Départemental du Nord et le projet Interreg LYSE a entrepris une réflexion globale à l'échelle de petits bassins versants. L'objectif de cette démarche est d'aménager ces bassins versants avec des ouvrages dits « d'hydraulique douce » dans le but de réduire la vulnérabilité des communes situées en aval. Pour mener son programme de travaux 2019, l'USAN doit recourir à une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui donne une légitimité aux collectivités publiques pour intervenir sur des propriétés privées au moyen de fonds publics.

Sur l'Yser, les deux sous bassins versants concernés par ces aménagements sont la Vleter Becque et la Becque d'Oudezeele. La Vleter Becque prend sa source sur le Monts des Cats et conflue avec l'Yser en Belgique. Les aménagements prévus sont les suivants : 3 haies de 210 m, 2 fascines mortes : 95 m et 1 merlon de terre : 35 m.

La Becque d'Oudezeele prend sa source au niveau du Mont Cassel. C'est un affluent de la Sale becque qui se jette ensuite dans l'Yser entre Wormhout et Herzelee. Les aménagements prévus sont les suivants : 1 haie de 30m, 1 bande enherbée : 30 m et 1 noue enherbée : 30 m.

c. Les zones humides

- Convention de partenariat entre le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) et l'USAN

En 2018, l'USAN et le CEN se sont associés dans l'objectif d'améliorer la connaissance des zones humides prioritaires (inventaires faune-flore-habitats) afin d'envisager dans un second temps des pistes d'actions pour leur préservation, leur gestion et leur valorisation.

Deux zones humides, particulièrement patrimoniales, ont été choisies pour l'étude. Cette priorisation est effectuée à partir d'une pré-sélection de l'USAN puis par l'analyse de données naturalistes disponibles par le CEN. Ce projet a été validé par le comité de l'USAN lors de la réunion du 8 novembre 2017 puis par la CLE le 14 décembre 2017.

Ainsi deux zones humides ont été prospectées : une de 4 ha sur Steenvoorde (lieu-dit de l'oratoire) et une de 2 ha sur Ledringhem (le long de la route de Wormhout). Les inventaires de terrain ont été réalisés, après accord avec les exploitants/propriétaires, d'avril à août 2018. Ces sites sont majoritairement constitués de prairies pâturées mésohygrophiles, prairie de fauche et de mares végétalisées.

Au niveau de la flore, on note la présence de plusieurs espèces d'intérêt du genre ranonculus (renoncule) : renoncule peltée, renoncule sarde et la renoncule aquatique. Au niveau de la faune, une quinzaine d'espèces d'odonates (libellules et demoiselles) ont été recensées sur les 2 sites dont l'aeschne mixte, le leste vert, l'agrion jouvencelle, la petite nymphe au corps de feu, sympétrum sanguin... La diversité de l'avifaune (oiseaux) est intéressante et typique de ces milieux : chouette chevêche, bruant jaune, linotte, pouillot fitis et véloce, troglodyte mignon... Les actions proposées sur ces sites sont diverses : le renouvellement des arbres morts, le curage des mares, la pose de clôtures, la taille des saules en têtard, le respect de la période de taille des haies, la réouverture du milieu...

Les zones humides sont des espaces en constante évolution, traversés par des flux d'eau et de matière fluctuants. La gestion de ces espaces ne doit pas consister à figer le milieu à un stade considéré comme "bon", mais à accompagner l'écosystème dans sa dynamique et à restaurer si besoin son fonctionnement.

Les notices de gestion (figure 4) ont été présentées en CT du 27 novembre 2018 et la convention est renouvelée pour 2019.

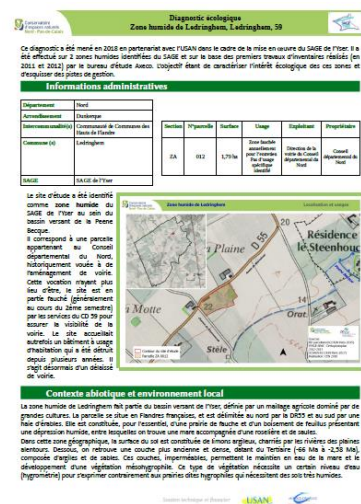
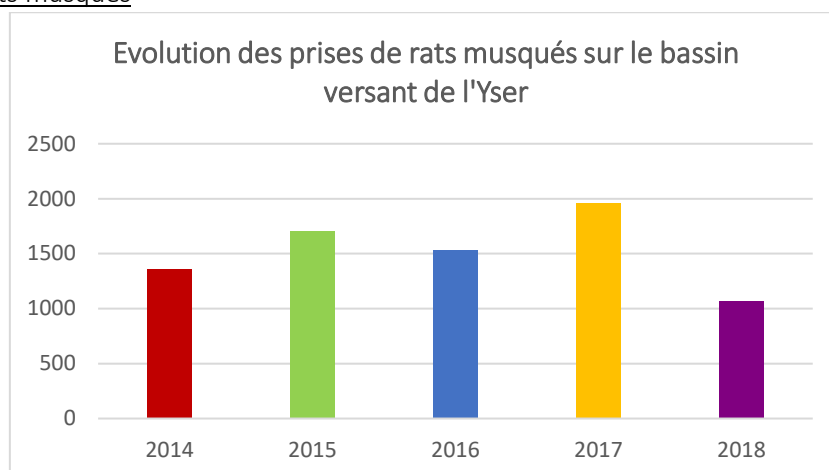


Figure 4: Extrait de la notice de gestion du site de Ledringhem

d. Espèces invasives

- Piégeage de rats musqués



En 2018, une baisse générale est observée sur l'ensemble du territoire de l'USAN. Elle peut être expliquée par les étiages sévères.

e. Plan de Gestion Ecologique de l'Yser

Les travaux d'entretien et de restauration sont financés par l'Agence de l'Eau dans le cadre de la convention n° 5814300.

- Chantier vert 2018

Type d'action	Linéaire concerné et unité		
	CCHF	CCFI	Total
Enlèvement d'embâcles	25	61	86
Gestion d'espèces invasives végétales	/	75 ml	75 ml
Elagage, taille, broyage, débroussaillage, fascinage	11 489 ml	24 185 ml	35 674 ml

Les agents réalisent aussi l'entretien des bassins de rétention notamment ceux d'Oudezeele, Godewaersvelde et Boeschepe (fauche, entretien des saules têtards, clôtures...) et la surveillance de certains ouvrages.

- Restauration de cours d'eau 2018

Communes	Cours d'eau	Action de restauration
Steenvoorde – 3 sites (figure 5)	Ey becque - Moe becque	Talutage, plantations, clôtures, pompes
Terdeghem	Moe becque	Talutage, fascines, clôtures, plantations, granulométrie, descente aménagée



Figure 5: Site restauré à Steenvoorde

▪ Aménagement de l'Yser aux niveaux des bandes enherbées d'Esquelbecq

Les travaux de restauration majeurs du PGE de l'Yser consiste en l'aménagement des bandes enherbées dont l'USAN est propriétaire sur la commune d'Esquelbecq sur environ 3 km depuis le contrat de rivière. La maîtrise d'œuvre est réalisée par le bureau d'études Artelia.

L'aménagement consiste en un retalutage des berges avec création d'un lit d'étiage sinueux (élargi par les recalibrages passés). Il s'agit de rétablir une diversification des faciès d'écoulement, de diversifier les hauteurs d'eau, redynamiser et recentrer les écoulements en établissant une sinuosité par des aménagements placés en alternance en rive droite et gauche.

Un chenal d'écoulement préférentiel est créé ainsi que des risbermes au sein du lit mineur. Le linéaire a été sectionné en différents tronçon : tronçon 1 de la D18 à la voie de chemin de fer, tronçon 2 de la voie de chemin de fer au début du parc du Château d'Esquelbecq et tronçon 3 après le centre bourg.

Dans le cadre de la conduite du projet, plusieurs réunions ont été organisées afin de le présenter aux élus, techniciens et aux riverains :

- Un COPIL a été organisé le 30/05/18 à Esquelbecq.
- Un COTEC a été organisé le 05/09/18 à Radinghem-en-Weppes.
- Une réunion d'information riverains a eu lieu le 20/11/18 à Esquelbecq.

Les travaux des tronçons 1 et 2 commenceront en septembre 2019 et ceux du tronçon 3 en septembre 2020 (figure 6). Ces aménagements sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Artois Picardie dans le cadre de la convention de financement n°5683600.

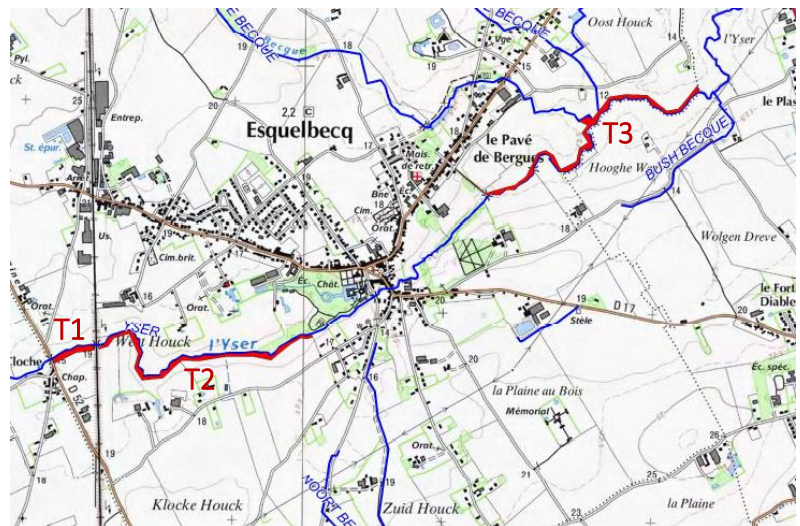


Figure 6 : Localisation des tronçons.

f. Changement climatique : Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) de la CCFI et de la CCHF

Le réchauffement climatique impacte le cycle hydrologique, c'est une certitude admise par l'ensemble de la communauté scientifique. Cependant les conséquences sont difficiles à mesurer avec précision. En cause : les interactions de l'homme sur le cycle de l'eau se cumulent avec les effets du réchauffement. Le PCAET est l'outil réglementaire qui permet à la collectivité de mettre en place une politique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

De par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF) et la Communauté de Communes Flandre Intérieure (CCFI) sont chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un PCAET. Ce plan doit définir le projet territorial en matière de stratégie climat-air-énergie dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, améliorer l'efficacité énergétique du territoire et adapter le territoire aux effets attendus du changement climatique. S'agissant d'une démarche transversale, le PCAET s'applique sur toutes les activités du territoire et concerne donc l'ensemble des acteurs du territoire.

Ce plan est une obligation réglementaire et des objectifs chiffrés doivent être définis. Cette démarche suppose d'impliquer les acteurs socio-économiques du territoire car il concerne tous les secteurs d'activités. Pour que les EPCI puissent engager leurs territoires vers une politique énergie-climat durable, la concertation est primordiale. Les EPCI ont le choix de la méthode pour aboutir au document final.

- PCAET de la CCFI

Le lancement de la démarche, le 24 novembre 2017, a permis de rassembler près de 130 personnes venues de secteurs d'activités divers pour partager une culture commune sur le changement climatique et fédérer autour de ce nouvel enjeu pour le territoire : agir localement pour faire face au changement climatique.

Nommés les "vendredis du Climat", 9 ateliers thématiques ont ainsi été organisés du 25 mai au 6 juillet 2018 afin de rassembler des acteurs du territoire pour partager le diagnostic territorial et identifier des leviers d'actions pertinents afin de lutter contre le réchauffement climatique. 80 personnes représentant 44 structures ont participé, témoigné et contribué à l'identification de 164 propositions. L'animatrice du SAGE de l'Yser est intervenue lors des ateliers « Ressources en eau » et « Biodiversité et milieux » afin de présenter les actions du SAGE concernés par le changement climatique.

Les habitants ont pu prendre connaissance de cet engagement lors des 3 réunions publiques PLUI et PCAET organisés les 10, 17 et 20 septembre 2018. L'arrêt du projet de PCAET est prévu pour février 2019. S'en suivront les étapes réglementaires : avis de l'autorité environnementale, consultation du public, avis du préfet de Région et du Conseil Régional Hauts-de- France.

- PCAET de la CCHF

La CCHF a organisé une phase de concertation composée de deux sessions de quatre ateliers thématiques : Qualité de l'air et adaptation, Aménagement du territoire, Modes de production et consommation et Énergie. L'animatrice du SAGE de l'Yser est intervenue lors de l'atelier « Qualité de l'eau et adaptation ». La 1ère session, qui s'est déroulée en mars 2018, a permis de valider et compléter le diagnostic ainsi que de co-construire la stratégie territoriale.

La 2nd session, qui s'est déroulée en mai et juin 2018, a quant à elle permis de présenter aux participants la dernière version de la stratégie et d'élaborer le plan d'actions. Une dynamique collective a pu être observée lors de ces temps de concertation qui ont réuni 107 participants au total dont de nombreux élus locaux.

Le comité de pilotage du 20 novembre 2018 a permis de présenter l'avant-projet du PCAET devant l'ensemble de l'Exécutif de la CCHF ainsi que ses partenaires institutionnels et de valider la stratégie. La prochaine étape est le chiffrage des objectifs qui permettra de vérifier que la stratégie est bien à la hauteur des ambitions nationales et régionales.

Les arrêts des projets des deux PCAET sont prévus pour le 1^{er} semestre 2019.

Communication et sensibilisation

a. Plan de communication

Le SAGE est un outil technique qui nécessite une démarche de concertation et de communication importante afin d'atteindre les objectifs. Il faut faciliter au maximum l'application des dispositions du PAGD, sensibiliser le public et les collectivités pour que les mentalités sur la gestion de l'eau évoluent. Pour cela la communication du SAGE de l'Yser s'opère sur différents supports : la diffusion des documents du SAGE, le site internet, la page

Facebook ainsi que l'élaboration de brochures diverses. Certains outils de communication sont réalisés grâce à la participation, à hauteur de 50%, de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Par rapport au plan de communication, les symboles ci-dessous permettent de suivre l'avancement des actions :



1. Publication d'une lettre d'information annuelle du SAGE	
2. Rapport d'activités 2018	
3. Mise en place d'un partenariat avec la presse locale	
4. Organisation d'un festival de l'eau	
5. Création de plaquettes de sensibilisation	
6. Sensibilisation des scolaires	
7. Journée d'information sur l'entretien des espaces publics	

b. Sensibilisation des scolaires : ateliers école Saint-Joseph de Bامbecque



Une animation scolaire a été organisée en avril 2018 dans l'école de Saint-Joseph à Bambecque. En accord avec les professeurs des CM1-CM2 et des CP-CE1-CE2, 4 groupes ont été formés dans chaque classe afin de pouvoir travailler sous forme d'ateliers. Cette animation comprenait une présentation générale (notion de bassin versant et des exemples de restauration) et 4 ateliers différents :

→ **Atelier 1 sur la morphologie des cours d'eau** = relier des notions (crue, étiage...) à des schémas représentant différents niveaux d'eau dans une rivière à des photos.

Mots à retenir : lit mineur/majeur/d'étiage, zone humide, ripisylve, berge, crue, étiage, érosion, dépôt, méandre.

→ **Atelier 2 sur le bon entretien des cours d'eau** = relier des descriptions/actions à un dessin du schéma.

Mots à retenir : embâcle, souche, surveillance, cépée, élagage.

→ **Atelier 3 sur l'évolution du paysage à Bambecque** = comparer des photos aériennes datant de 1957 et 2015. Comparer avec l'évolution de l'occupation du sol de la commune de Wormhout.

Mots à retenir : méandre, recalibrage, urbanisation.

→ **Atelier 4 sur la qualité des milieux aquatiques** = commenter une photo montrant des vaches dans un cours d'eau et indiquer les dangers pour les animaux et la qualité du cours d'eau.

Mots à retenir : pollution, abreuvement direct, pathogènes, bactéries, envasement.

c. Création d'une lettre d'information annuelle



Figure 7 : Lettre d'information 2018

En fin d'année 2018, le SAGE a réalisé une lettre d'information annuelle pour présenter les actions réalisées ou suivies par le SAGE de l'Yser (figure 7).

Ce document de communication comprend un édito, 4 articles « Actu » (poissons, zones humides, plan de gestion, inondations), un dossier sur le changement climatique à travers l'élaboration des PCAET et une partie « contacts ».

Cette lettre a été envoyée en janvier 2019 aux membres de la CLE, aux partenaires techniques et une dizaine d'exemplaires ont été transmis aux mairies du territoire de l'Yser.

d. Page internet et page Facebook

En 2017, il est apparu nécessaire que le SAGE s'adapte aux moyens de communication actuels disponibles comme les réseaux sociaux, Facebook a été choisi. Un lien a été créé entre le site internet du SAGE et la page Facebook du SAGE dans une rubrique « le SAGE en live » afin que les informations partagées remontent automatiquement (figure 8). La mise à jour du site Internet et de la page Facebook nécessite l'apport régulier de contenu, indispensable pour leur visibilité.

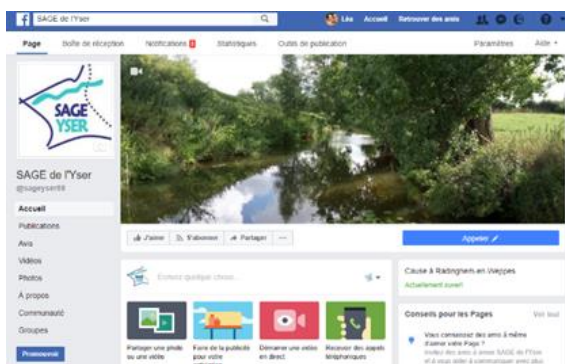
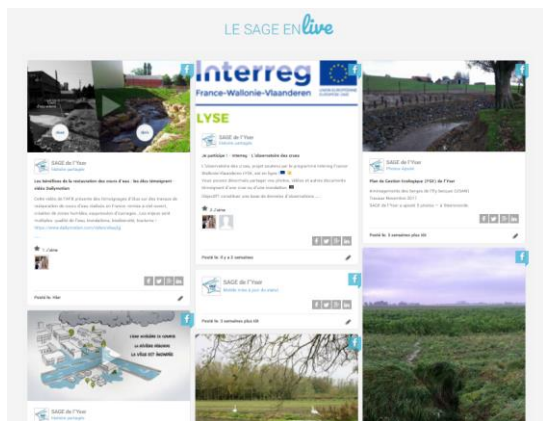


Figure 8 : Captures d'écran de la partie « SAGE en Live » du site internet du SAGE de l'Yser (à gauche) et de la partie « le SAGE en live » (à droite)

Bilan de la mise en œuvre du SAGE Yser pour l'année 2018 et perspectives 2019

Le bilan de la deuxième année de mise en œuvre du SAGE de l'Yser et les objectifs 2019 sont en annexe 1.

Budgets et financements

L'USAN assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE pour le compte de la Commission locale de l'eau avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Pour l'année 2018, les dépenses réalisées s'élèvent à 18 000 € TTC (hors animation).

		Dépenses (TTC)	Subvention AEAP
Communication/ dossier technique	Conception et impression de la lettre d'information 2018	3000	50%*
	Convention de partenariat sur les zones humides CEN-USAN	15000	50%
Animation	Salaire chargé	33000	70%
	Frais de fonctionnement	3500	Forfait

*dans le cadre du 11^{ème} programme (2019-2025), le montant minimal de financement par l'Agence de l'Eau est de 10 000 euros.

Objectifs 2019

L'année 2019 sera la 3^{ème} année de mise en œuvre du SAGE de l'Yser. Il est notamment prévu de :

a. Partager et mettre en œuvre le SAGE

- Sensibilisation des scolaires
- Réalisation une maquette ou une carte en relief du bassin versant de l'Yser
- Réalisation et diffuser la lettre d'information 2019
- Organisation une journée d'information sur l'entretien des espaces publics
- Mise à jour du site interne et de la page Facebook
- Diffusion du rapport d'activité 2018

b. Agir sur les milieux aquatiques et le patrimoine naturel

- Suivi de la mise en œuvre de la convention entre l'USAN et le Conservatoire d'Espaces Naturels
- Suivi des travaux du Plan de Gestion Ecologique 2016-2020 de l'USAN et préparation de la révision
- Suivi de la prise en compte de la classification des zones humides dans les documents d'urbanisme
- Suivi des programmes de restauration/création de mares
- Suivi des PCAET de la CCHF et CCFI

c. Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau du bassin versant de l'Yser

- Analyse des résultats des mesures physico-chimiques
- Inventaire des activités des déchetteries

d. Agir pour la qualité de l'eau du bassin versant de l'Yser

- Organisation d'un séminaire transfrontalier sur l'eau et agriculture (GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale)
- Réalisation et diffusion d'un document sur la réglementation en zone agricole (produits phytosanitaires, effluents d'élevage, prélèvements et rejets, foncier)
- Organisation de deux sorties de terrain sur des exploitations agricoles du territoire en agriculture biologique et de conservation.
- Réalisation du Zonage à Enjeu Environnemental pour l'assainissement non collectif

e. Prévenir le risque d'inondations

- Elaboration de la stratégie prévention des inondations sur le bassin versant de l'Yser
- Accompagnement des collectivités dans l'élaboration des schémas/zonages de gestion des eaux pluviales
- Suivi des PCAET de la CCHF et CCFI

Annexe 1 : Avancement des actions du programme 2017-2022

Programme d'actions du SAGE de l'Yser 2017-2022

THEMATIQUES	ACTIONS	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PRÉSERVER LES BIENS ET LES PERSONNES DU RISQUE D'INONDATION	A.1. METTRE EN OEUVRE LE PAPI D'INTENTION DE L'YSER	✓	×				
	A.2. METTRE EN OEUVRE LE PAPI COMPLET DE L'YSER		×	?	?	?	?
	A.3. ACCOMPAGNER L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES AGRONOMIQUES ET FACILITER LA CRÉATION D'AMÉNAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE	✓	✓	○ USAN			
	A.4. ÉLABORER DES ZONAGES PLUVIAUX	✓	✓	○ CCFI			
	A.5. RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ						
	A.6. RESTAURER DES MÉANDRES À L'AVAL DE L'YSER						
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DE L'YSER ET DE SES AFFLUENTS	B.1. METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS D'AUTO-SURVEILLANCE DES DÉVERSOIRS D'ORAGE						
	B.2. DIAGNOSTIQUER LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET INVENTORIER LES REJETS DIRECTS AU MILIEU NATUREL	✓	✓				
	B.3. AMÉLIORER LE TAUX DE RACCORDEMENT ET DE DESSERTE DES SECTEURS ZONÉS EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF						
	B.4. AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) - ZEE		✓	○			
	B.5. FAVORISER L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION À DES DÉMARCHES SPÉCIFIQUES EN AGRICULTURE*	✓	✓	○			
	B.6. ACCOMPAGNER ET RELAYER LES ACTIONS DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE DES PRODUITS UTILISÉS DANS LES SIÈGES D'EXPLOITATION *	✓	✓	○			
	B.7. PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES DE PRODUCTION MOINS EXIGEANTS POUR L'ENVIRONNEMENT *	✓	✓	○			
	B.8. RAISONNER LES PRATIQUES AGRICOLES EN TRAVAILLANT À L'ÉCHELLE DES CONSEILLERS ET DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES*	✓	✓	○			
	B.9. FAIRE DE L'ENREGISTREMENT DES PRATIQUES AGRICOLES UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION						
	B.10. RÉDUIRE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN AGRICULTURE*	✓	✓	○			
	B.11. OPTIMISER LA FERTILISATION DES SOLS						
	B.12. PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU DANS L'AGRICULTURE*	✓	✓	○			
	B.13. S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DES AUTORISATIONS DE REJETS DÉLIVRÉES AUX INDUSTRIES ET À L'ARTISANAT						
	B.14. AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉPURATOIRES DES STATIONS D'ÉPURATION INDUSTRIELLES						
	B.15. PROMOUVOIR UN USAGE EFFICACE, ÉCONOME ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES			○			
	B.16. RÉALISER UN DIAGNOSTIC DES DÉCHETTERIES	?	?	?	?	?	?
	B.17. RÉDUIRE L'USAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES CHEZ LES PARTICULIERS ET LES GESTIONNAIRES D'ESPACES PUBLICS			○ PCAET			
RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENIR LES ÉTIAGES	C.1. METTRE EN OEUVRE ET SUIVRE LE PLAN DE GESTION ÉCOLOGIQUE (PGE) SUR LES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'YSER	✓	✓	○ USAN			
	C.2. FAVORISER LA RÉHABILITATION ET L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX DE MARES IDENTIFIÉS COMME PRIORITAIRES	✓	✓	○ CCFI			
	C.3. PRÉSERVER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE LONGITUDINALE			○ GEWIC			
	C.4. PRÉSERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES	✓	✓	○ CONV			
	C.5. LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ET PLANTER DE LA RIPISYLVE	✓	✓	○ USAN			
	C.6. RESTAURER LES HABITATS DES COURS D'EAU	✓	✓	○ PGE			
TRANSFRONTALIÈRES (INTER-SAGE ET FRANCO-BELGES) POUR	D.1. PÉRENNISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BASSIN VERSANT DE L'YSER						
	D.2. PRÉSERVER LA NAPPE DES SABLES DU LANDÉNIEN DES FLANDRES						
COMMUNIQUER, SENSIBILISER AUTOUR DE LA MISE EN OEUVRE DU SAGE	E.1. CONSTITUER UNE BASE DE DONNÉES ET UN TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU SAGE	✓	✓	○			
	E.2. DIFFUSER LES DOCUMENTS DU SAGE	✓			? révision		
	E.3. ANIMER LE SAGE ET ASSURER SON SUIVI	✓	✓	○			
	E.4. METTRE EN PLACE DES OUTILS PERMETTANT LA VULGARISATION DU SAGE	✓	✓	○			
	E.5. RENFORCER LA COORDINATION INTER-SAGE ET TRANSFRONTALIÈRE	✓	✓	○ GECT			

✓ : réalisé ou en cours

× : arrêté

○ : action prévue

* : groupe technique "pratiques agricoles"

Difficultés pour la mise en œuvre des actions



Annexe 2 : Comptes-rendus des réunions de CLE, bureau et commissions thématiques

- Réunion de la CLE du SAGE de l'Yser du 29/01/2018
- Réunion de la Commission Thématique « Milieux aquatiques et patrimoine naturel » du 25/05/2018
- Réunion de la CLE du SAGE de l'Yser du 22/06/2018
- Réunion du bureau de la CLE du SAGE de l'Yser du 06/07/2018
- Réunion de la CLE du SAGE de l'Yser du 23/11/2018
- Réunion de la Commission Thématique « Milieux aquatiques et patrimoine naturel » du 27/11/2018



Compte-rendu de la réunion de la CLE du SAGE de l'Yser

Lundi 29 janvier 2018 – 18h - Mairie de Wormhout

Etaient présents

M. BOLLENGIER, Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais
Mme BINET, CEN NPdC
Mme CHASTEL, CEN NPdC
M. CHRISTOPHE, Président de la CLE du SAGE de l'Yser
M. RYCKELYNCK, Fédération Régionale Nord Nature
M. BEUN, Terdeghem
M. CHELKOWSKI, AGUR – SCoT Flandre-Dunkerque
M. DELASSUS, maire d'Hardifort
M. DELASSUS, maire de Ledringhem – représentant CCHF
M. DENAES, Oudezeele – représentant CCFI
M. GOUSSEN, West-Cappel
M. LAPORTE, Herzeele
M. LEURS, AFB
M. ROUZE, association CLCV
Mme VANHERSEL-LAPORTE

M. BEAUCAMP, Assistant parlementaire de M. CHRISTOPHE
Mme LELIEVRE, Animatrice du SAGE de l'Yser

Etaient excusés

M. AMPEN, maire d'Arnèke – représentant CCFI
M. BECUE, Boeschèpe
M. BEDAGUE, Syndicat mixte du PNR des Caps et Marais d'Opale
M. KARPINSKI, Agence de l'Eau Artois Picardie
Mme STAELEN, Vice-Présidente de la CLE chargée de la commission thématique « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel »
M. VALOIS, Vice-Président de la CLE chargé de la commission thématique « Qualité de l'eau »
M. WEISBECKER, Syndicat mixte pour le SCoT de Flandre-Dunkerque
Mme GRUSZKA et M. LEJEUNE, DREAL Hauts-de-France
M. SZAREK, DDTM du Nord

Objet de la réunion :

Convention de partenariat entre l'USAN et le CEN

Rapport d'activités 2017 et perspectives 2018

Heure du début de la réunion : 18h10

Mme LELIEVRE présente le plan de la réunion et les intervenantes du CEN NPdC, Mme BINET et Mme CHASTEL (chargée d'étude au pôle scientifique) en charge du dossier « zones humides ».

▪ **Echanges autour de la convention de partenariat USAN-Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)**

Mme LELIEVRE rappelle les différentes réunions techniques et SAGE qui ont eu lieu ainsi que les 10 zones humides « à restaurer » qui ont été sélectionnées comme zones humides potentielles pour la convention 2018.

Mme BINET explique que l'objectif est de présenter la méthodologie qui sera employée lors du partenariat et de répondre aux questions. Elle rappelle que le travail sera réalisé sur 2 zones humides prioritaires du SAGE. La 1^{ère} étape est d'identifier les propriétaires et/ou exploitants et obtenir leur accord (ou non) pour ensuite réaliser la 2^{ème} étape qui consiste à la phase de terrain (inventaires). Cette dernière permettra également de réaliser un bilan des pratiques et usages existants.

Mme CHASTEL explique qu'une fois l'accord obtenu les phases de terrain débuteront et s'étendront d'avril à septembre. L'ensemble des espèces que l'on peut trouver sur un site seront inventoriées : les espèces typiques de zones humides dont les espèces patrimoniales et les habitats naturels. La méthodologie RhoMéo pourrait être utilisée, elle consiste à noter toutes les espèces que l'on voit pendant un temps de parcours donné. Une liste d'espèces est obtenue et elle est comparée avec une liste d'un site en bon état/ de référence. Cette méthode permet de connaître l'état du milieu et de suivre son évolution.

Mme BINET le but de la méthodologie RhoMéo est de comparer une liste d'espèces attendues dans un milieu en bon état et la liste des espèces effectives inventoriées.

M. CHRISTOPHE signale qu'une boîte à outils de suivi des zones humides est disponible sur internet et détaille le programme RhoMéo. Il explique que c'est une méthode qui fonctionne par comparaison et permet de juger de l'évolution d'un site naturel.

Mme BINET explique que le but est de faire des propositions de gestion sur les sites inventoriés. Le croisement des enjeux et des usages permettra d'aboutir à des propositions qui pourront être mises en œuvre avec des outils existants comme les MAEC. L'ensemble des propositions seront reprises dans un document synthétique et présentées lors d'une réunion de restitution finale.

M. RYCKELINCK demande à ce que les associations locales de défense de l'environnement soient associées à la démarche.

Mme BINET explique que les associations font partie des acteurs mobilisables.

M. CHRISTOPHE propose que les maires des communes concernées, la profession agricole et les associations locales soient mis au courant.

Mme BINET se demande si ces acteurs doivent être conviés à toutes les sorties de terrain. Elle précise que les dates prévues dépendent aussi de la météo.

M. CHRISTOPHE répond que l'information doit être relayée mais que la priorité reste le respect du calendrier du CEN et les périodes d'inventaires. Il souligne l'importance des échanges sur le terrain.

M. Christian DELASSUS explique que sur la commune de Ledringhem il y a une prairie avec des mares qui n'est pas gérée actuellement et qui appartient au département. La commune avait envisagé d'acheter le site car il est placé le long d'un chemin pédestre.

Mme LELIEVRE répond que c'est une zone humide du SAGE classée « à restaurer » (Led1).

M. LEURS explique que ce site peut être intéressant s'il a quelque chose à y faire.

M. CHELKOWSKI se demande si les données sont rentrées sur une base de données naturalistes de type SIRF (système d'information régional sur la faune).

Mme BINET répond que toutes les données sont envoyées aux pôles d'information du Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste RAIN (dont SIRF).

M. BOLLENGIER demande comment la zone de Ledringhem va être prise en compte.

M. CHRISTOPHE propose de se rendre sur place pour pouvoir voir à quoi ressemble cette zone humide. Il précise que l'objectif n'est pas de recenser une pièce d'eau mais d'évaluer sa fonctionnalité et de pouvoir y mener des actions.

M. LEURS explique que l'intérêt est de choisir une zone qui est déjà dégradée et de faire un suivi régulier.

M. CHELKOWSKI se demande si ces actions peuvent correspondre à une mesure compensatoire.

M. LEURS demande quelle est la taille moyenne des zones humides prioritaires.

Mme LELIEVRE répond que les surfaces vont de 40 ha pour le Bois de Saint Acaire à moins de 0,1h pour une mare sur Bambecque. La taille moyenne est de 2 ha environ.

Mme BINET précise que Mme CHASTEL, partant en congé maternité en cours d'année, elle sera remplacée par Lucie ROUSSEAU.

▪ Echanges autour du rapport d'activités

Mme LELIEVRE revient sur les différentes réunions du SAGE de l'Yser, celles de la C.L.E et des Commissions Thématiques (ordre du jour et décisions). Puis elle présente les actions réalisées en 2017 et les perspectives 2018. Elle explique que la CCFI, dans le cadre du projet Interreg TEC, organise une journée à destination du grand public sur le thème du bocage le 24 février. Elle demande si les participants ont des questions.

M. DELASSUS demande dans quel cadre les aménagements sur Steenvoorde ont été réalisés.

Mme LELIEVRE répond que les aménagements du type berge en pente douce, pose de clôtures, plantations...sont réalisés par l'USAN dans le cadre du Plan de Gestion Ecologique (PGE) de l'Yser. Elle rappelle que le coût des travaux sont pris en charge et que c'est une convention qui lie les agriculteurs ou particuliers avec l'USAN.

M. RYCKELINCK fait remarquer que dans le compte rendu de la CLE du 14 décembre 2017 il est marqué qu'il souhaitait que « *l'Etat transmette les données concernant le nombre de produits phytosanitaires vendu en France par an* » alors que c'est au niveau du bassin. Il est aussi indiqué qu'il faudrait, pour cela, « *contacter les maisons mères* ».

M. CHRISTOPHE répond que ce sont les points de vente.

Mme LELIEVRE prend notes et modifiera le compte-rendu.

M. RYCKELINCK explique qu'un rapport du S3PI a été publié concernant les concentrations de pesticides dans l'air (données AGRESTE). Il demande que cette étude soit transmise aux membres de la CLE. Certaines molécules posent problèmes et il est nécessaire de faire le lien avec le territoire agricole de l'Yser car la qualité de l'eau est toujours mauvaise.

M. CHRISTOPHE souhaite que les agriculteurs belges soient aussi contrôlés. Il propose que l'étude soit envoyée et que l'on en discute prochainement.

M. BOLLENGIER cite un reportage qui a été diffusé sur TF1 concernant les inondations dans la Marne qui désignait l'activité agricole comme seul responsable. L'agriculture est souvent accusée quand il y a des catastrophes.

M. Bernard DELASSUS les belges cultivent en Flandre avec des produits interdits en France. Concernant l'ouverture du marché au Mercosur (marché commun du sud), il craint l'importation de bêtes nourries aux antibiotiques et dont l'origine ne sera pas vérifiée.

M. CHRISTOPHE indique qu'il s'est opposé au CETA.

M. Bernard DELASSUS explique qu'il y a des incohérences dans l'agriculture biologique. En tant qu'agriculteur en conventionnel, cultivant des pommes de terre, il n'a pas le droit d'utiliser du cuivre alors que c'est autorisé en AB. Il demande si l'état de l'Yser s'améliore.

Mme LELIEVRE rappelle qu'une étude sur la qualité de l'eau du bassin est en cours depuis septembre 2017 (par l'Agence de l'Eau). Les paramètres suivis sont : la physico-chimie (oxygène, MES, nutriments, ph, conductivité...), la bactériologie, les métaux et les pesticides. Au vu des premiers résultats de septembre à novembre, l'Ey becque et la Peene becque apparaissent comme les affluents en moins bon état. Les concentrations de nitrates (> 50 mg/L) et de phosphore (> 0,50mg/L) sont encore élevées. Des résultats seront présentés à mi-parcours (vers juin) lors d'une commission thématique « Qualité de l'eau ». Elle rappelle aussi qu'il va falloir trouver des sites pour installer des systèmes de mesures en continu.

M. Bernard DELASSUS demande quel est l'avenir de l'USAN.

Mme LELIEVRE rappelle que la Métropole Européenne de Lille (MEL) souhaite quitter l'USAN et qu'elle ne transférera donc pas la compétence GEMAPI au syndicat. Une période transitoire de 6 mois à commencer en janvier afin que l'USAN s'organise avec des nouveaux statuts et un nouveau président. Une étude juridique et financière, menée par SEPIA, est actuellement en cours.

M. CHRISTOPHE rappelle que la GEMAPI est un dispositif de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations introduit par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République - 2015). Cette compétence impose aux territoires inondables de s'auto-assurer. Ce principe méconnaît le principe de solidarité nationale.

M. RYCKELINCK explique que la compétence donne des responsabilités au niveau local et peut permettre d'arrêter de construire en zone inondable par exemple.

M CHRISTOPHE explique que cette compétence impose à ceux qui sont en aval de se prémunir de ce qui vient de l'aval. Il n'y a pas de connections et cite l'exemple récent de Paris. Selon lui, ce dispositif va créer des territoires à deux vitesses.

M. RYCKELINCK cite l'exemple de la commune des Moeres. Il explique qu'un lotissement a été construit alors que la zone était connue pour être inondable. Il se demande qui va payer pour la gestion des wateringues.

M. Bernard DELASSUS répond que les wateringues seront payées par la taxe GEMAPI. Il réaffirme la nécessité de maintenir l'USAN sur le territoire.

M. CHRISTOPHE explique que c'est aux élus locaux qui sont dans le territoire USAN, notamment la CCFI, de se positionner.

M. CHELKOWSKI fait remarquer, par rapport aux réflexions sur le monde agricole et les pratiques des flamands, que le GECT (groupement européen de coopération territoriale) peut organiser une réunion sur ce sujet. Le thème de la prochaine rencontre concerne les sécheresses de l'été 2017. Il faut que les agriculteurs français se manifeste sur le sujet. La CCFI et la CCHF sont membres du GECT

M. CHRISTOPHE propose que l'USAN face une demande officielle pour que l'on puisse débattre sur les pratiques agricoles et l'usage des produits phytosanitaires.

M. BOLLENGIER explique qu'en France il y a un certain nombre d'obligations et que la DRAAF ne peut pas contrôler les agriculteurs belges. Selon lui l'enjeu est plus large que la qualité de l'eau, il est aussi social. Un agriculteur français qui cultive en France doit respecter la réglementation, payer sa mutualité sociale agricole ainsi que ses impôts contrairement aux agriculteurs belges qui cultivent en France.

M. CHIRTOPPHE explique qu'il a abordé le sujet en commission économique à l'Assemblée. Il y a évoqué « l'agriculture détachée » car les agriculteurs belges viennent en France avec leurs semences, leurs modes de production et leur main d'œuvre sans que cela n'apporte de productivité pour le territoire.

M. RYCKELINCK ajoute que le prix du foncier en Flandre est de plus en plus élevé. Ce phénomène nécessite un retour sur investissement et donc de plus en plus de productivité et d'emploi de produits phytosanitaire.

M. BOLLENGIER explique que le prix de la terre en Belgique varie entre 50 000 et 100 000 euros l'hectare. S'il n'y avait pas la SAFER la situation serait pire en France et notamment en zone transfrontalière. La préemption des terres agricoles permet de préempter au prix présenté et le vendeur ne peut pas se rétracter contrairement à la préemption avec révision de prix. Il existe une faille dans ce système. On peut faire un transfert de foncier moyennant une société et vendre des parts de celle-ci et la SAFER voit passer la vente. Mais s'il n'y a pas transfert de 100% de la société le droit de préemption n'est pas possible. Certaines sociétés sont donc transmises à 99% et l'ancien propriétaire garde 1%. Il faut que la loi change.

M. CHRISTOPHE explique que ce problème a été soulevé lors des Etat généraux de l'alimentation et qu'il faut rester attentif aux conclusions.

M. BOLLENGIER revient sur l'étude sur la qualité de l'air. Il cite l'exemple du lindane qui est un produit qui est utilisé dans les charpentes. L'activité agricole n'est donc pas le seul émetteur de produits phytosanitaires.

M. CHRISTOPHE passe au vote concernant le rapport d'activité 2017. Ce dernier est voté à l'unanimité. Il remercie les membres de la CLE de leur participation au débat.

Heure de fin de la réunion : 19h45



Compte-rendu de la réunion de la CT « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel » du SAGE de l'Yser

Vendredi 25 mai 2018 – 16h30 - Mairie de Steenvoorde

Etaient présents

M. BECUWE, président GDON
M. BOLLENGIER, Agriculteur à Esquelbecq
M. BONDUAUEUX, adjoint Bambecque
M. CHELKOWSKI, AGUR
Mme CLOET, adjointe Zegerscappel
M. DELASSUS, maire d'Hardifort
Mme ELLEBOUDT, adjointe Houtkerque
Mme LELIEVRE, Animatrice du SAGE de l'Yser
Mme SERLET, PFO
M. POUCHELLE, adjoint Houtkerque
Mme RAYNARD, technicienne de rivière USAN
M. RYCKELINCK François, Nord Nature
M. RYCKELINCK Thierry, GON
Mme STAELEN, Vice-Présidente de la CLE chargée de la commission thématique « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel »
M. SZAREK, DDTM 59
Mme TOUSSAINT, chargée de mission environnement CCFI
M. VERSTAEN, directeur de l'aménagement et de la gestion des réseaux USAN

Etaient excusés

Mme CHEVILLARD, AEAP
M. CHRISTOPHE, Président de la CLE du SAGE de l'Yser
M. DELASSUS, maire de Ledringhem
M. LEJEUNE, DREAL Hauts de France
M. VALOIS, Vice-Président de la CLE chargé de la commission thématique « Qualité de l'eau »

Objet de la réunion :

Réunion de la Commission thématique

Heure du début de la réunion : 16h35

Mme STAELEN remercie les participants pour leurs présences et excuse les personnes absentes. Elle explique que la réunion se déroulera en deux temps. Une première partie en salle qui portera sur la présentation du Plan de Gestion Ecologique de l'Yser et une deuxième partie sur le terrain avec la présentation d'un site restauré le long de l'Yser becque à Steenvoorde.

Mme LELIEVRE explique que les membres du module n°5 d'Ecosystem ont été conviés à cette Commission Thématique car deux aménagements sont affichés en tant qu'aménagements Ecosystem, projet du programme transfrontalier Interreg V (France-Wallonie et Flandre) qui a pour objectif global d'améliorer les écosystèmes aquatiques transfrontaliers et notamment à travers la gestion des espèces invasives.

Mme STAELEN rappelle qu'une campagne de prospection commune avec la région Flamande va avoir lieu en juin pour réaliser un comptage des rats musqués.

Mme LELIEVRE explique que le projet concerne la lutte contre les espèces invasives faunistiques et floristiques. Dans ce sens, une des actions réalisée cette année est une application numérique dont l'objectif est de répertorier les espèces invasives et les aménagements restaurés.

- **Echanges autour du Plan de Gestion Ecologique (PGE) de l'Yser**

Mme LELIEVRE rappelle les différents objectifs du Plan de Gestion Ecologique (PGE).

Mme RAYNARD explique l'historique du PGE, le financement et les actions qu'il comprend.

Mme LELIEVRE présente la cartographie des cours d'eau à enjeux sur l'Yser, cours d'eau sur lesquels sont réalisées les actions du PGE.

Il n'y a pas de remarques de la part des participants sur cette partie.

- **Echanges autour des actions réalisées**

Mme LELIEVRE présente les chiffres pour les actions d'entretien.

Mme RAYNARD explique que des tests ont été réalisés au niveau du faucardement : fauches alternées et exportation à la limite entre la bande enherbée et la parcelle.

M. RYCKELINCK demande quel est l'objectif recherché par ces tests.

Mme RAYNARD répond que la réglementation impose que les produits de faucardement ne soient pas déposés sur les bandes enherbées afin d'éviter qu'ils se retrouvent dans le cours d'eau lors des inondations.

M. VERSTAEN explique que c'est une recommandation du SDAGE Artois-Picardie. Il ajoute que la conciliation entre les usages et la réglementation n'est pas évidente notamment en termes de coûts. La manière actuelle de faucarder, avec la pelle hydraulique, a moins d'impacts sur les parcelles agricoles qu'une évacuation avec des bennes.

M. RYCKELINCK demande pourquoi on emploie le terme « déchets ».

Mme STAELEN répond que l'on parle de « produits de faucardement » et ajoute que l'USAN a étudié la possibilité de les mettre en méthaniseurs mais que ça n'a pas été concluant.

M. BECUWE explique que sur les berges des wateringues les bandes sont faucardées puis broyées.

M. RYCKELINCK demande ce qui est recherché par ces tests et si le but est de protéger les espèces végétales ou animales.

Mme LELIEVRE répond que l'objectif est d'anticiper une future réglementation plus stricte par rapport aux produits de faucardement.

M. BONDUAUX explique que les berges ont été faucardées en début d'année à Bambecque et que la végétation a déjà repoussée, le faucardement n'a donc pas d'impact négatif sur le milieu.

M. RYCKELINCK note qu'il y a eu un vrai progrès depuis quelques années au niveau de l'entretien des cours d'eau car maintenant certains arbres sont maintenus.

M. BONDUAEUX affirme que les agriculteurs sont satisfaits du travail réalisé par l'USAN.

M. SZAREK explique que le test peut porter sur l'innocuité de la prochaine culture, en termes de rendement.

▪ Echanges autour des actions de restauration réalisées

Mme LELIEVRE montre la localisation des 4 sites qui ont été restaurés depuis l'hiver 2016.

Mme RAYNARD explique que des diagnostics « érosion » ont été réalisés sur la Peene becque sur un linéaire d'environ 3 km. Elle présente différentes techniques du génie végétale utilisables pour limiter l'érosion des berges (peigne, plançon de saules...). Un diagnostic similaire a aussi été réalisé sur la becque d'Houtkerque.

M. BOLLENGIER demande s'il y a encore des effondrements sur la Peene becque.

Mme RAYNARD acquiesce et explique que certaines érosions sont d'origine naturelle et que d'autres sont d'origine anthropique (recalibrage, curage...).

M. VERSTAEN complète en expliquant que des techniques comme le tunage bois ne sont pas adaptées à certains cours d'eau dynamiques du bassin de l'Yser. Le génie végétal, au contraire, permet de réaliser des aménagements durables.

Mme SERLET demande qui réalise l'entretien des aménagements.

Mme LELIEVRE répond que dans la convention signée entre les exploitants et l'USAN, le syndicat s'engage à réaliser l'entretien.

Mme RAYNARD complète en expliquant que des indicateurs de suivi permettent d'évaluer l'état du milieu après aménagement.

Mme LELIEVRE rappelle que l'érosion et la sédimentation sont des phénomènes naturels et qu'il existe 3 options différentes face à l'érosion : ne rien faire et laisser le cours d'eau évoluer librement, des plantations pour stabiliser l'existant ou bien des aménagements plus complets, et plus coûteux, avec de l'enrochement, du talutage et des plantations. Elle rappelle aussi que les financements de la Région et de l'Agence de l'Eau sont des fonds publics donc si l'aménagement ne revêt pas un caractère d'utilité publique ; il ne doit pas être réalisé.

M. DELASSUS demande si les enrochements vont tenir et depuis combien de temps l'USAN réalise ce type d'aménagement.

M. VERSTAEN répond que des enrochements serrés tiennent bien et peuvent avoir le même effet qu'un peigne. Les crues successives permettent le colmatage et la colonisation par la végétation. Il explique que c'est une technique de plus en plus utilisée depuis 5 ans par l'USAN.

M. DELASSUS explique que sur la Trommel becque les enrochements ont été réalisés en bas de berge et dans le fond du lit.

M. VERSTAEN répond que les enrochements doivent être serrés et s'appuyés sur la berge opposée pour ne pas glisser d'où le fait que le fond soit un peu « tapissé ».

M. BONDUAEUX explique que ce type d'aménagement tient mieux sans géotextile. Il ajoute qu'il y a 50 ans son père avait planté de l'aubépine en haut de berge à un endroit qui commençait à s'éroder et que cette haie n'a pas bougé depuis et qu'en plus d'être ornementale le bois sert de bois de chauffage.

Mme LELIEVRE et Mme RAYNARD présentent les différents sites restaurés avec des photos avant/après, les aménagements et les coûts associés. Mme LELIEVRE explique que les coûts comprennent aussi la préparation du site avec le débroussaillage/élagage. Globalement, les plantations ont bien repris avec une mortalité assez faible.

M. VERSTAEN complète en expliquant que l'USAN est accompagné par un technicien du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) qui conseille sur les essences à planter en fonction du type de sol.

Mme SERLET demande si l'USAN a acheté les parcelles car en Flandre Occidentale ils n'ont pas assez de place pour réaliser ce type d'aménagement.

Mme LELIEVRE répond qu'il n'y a pas eu d'achats mais que des conventions ont été signées avec les agriculteurs et que le lit mineur a été préservé.

Mme STAELEN ajoute que le cours d'eau est resté le même mais que les plantations ont été implantées sur le terrain du propriétaire.

Mme SERLET demande jusqu'où l'eau monte par rapport à l'aménagement.

Mme LELIEVRE explique que lors de certaines crues, l'eau peut monter jusqu'au champs. Elle ajoute que les participants pourront observer des laisses de crue au niveau des protections des plants lors de la visite de terrain.

M. VERSTAEN complète en expliquant que les plantations nécessitent un entretien bien particulier et c'est ce qui est actuellement développé par l'USAN sur le bassin de l'Yser. Le syndicat travaille avec des entreprises d'insertion pour l'entretien de la ripisylve et du nouveau matériel spécifique a été acquis pour enlever les embâcles (pince Woodcracker) de façon mécanique. Les techniques doivent évoluer notamment au niveau du faucardement qui n'est pas nécessaire sur tous les cours d'eau. Il cite l'exemple de l'Ey becque où le niveau d'eau a baissé d'environ 60 cm l'hiver dernier seulement en enlevant des embâcles.

M. RYCKELINCK souligne l'importance d'une continuité de personnel dans ce type d'évolution des techniques au sein d'une structure. Il demande si ces changements sont inscrits dans les procédures de l'USAN.

M. VERSTAEN explique que l'USAN est en pleine évolution actuellement. La sensibilisation du personnel est importante. Les Plans de Gestion Ecologiques ne sont pas évidents à mettre en route car les aménagements sont sur la base du volontariat. Il faut que ces premières actions puissent convaincre les élus et les agriculteurs.

M. DELASSUS exprime sa crainte par rapport aux plantations qui par leurs racines bloquent la circulation de l'eau.

Mme LELIEVRE présente l'aménagement 2 en soulignant l'importance de la concertation avec les agriculteurs.

M. RYCKELINCK demande pourquoi les clôtures sont financées.

Mme LELIEVRE répond que les aménagements doivent être pensés de façon globale. S'il n'y a pas de clôtures, les bêtes vont essayer de descendre dans la becque et détériorer les berges et les plantations.

M. RYCKELINCK explique qu'il faudrait faire comme dans les programmes de restauration des mares. Les aménagements profitent aussi aux agriculteurs donc il se demande pourquoi ils ne financent pas une partie.

Mme LELIEVRE répond que ce financement sera peut-être amené à évoluer lors de la révision du PGE en fonction des pourcentages d'aides de l'Agence de l'Eau et de la Région.

Mme STAELEN explique que l'agriculteur perd quand même un peu de terrain donc c'est « donnant-donnant ».

Mme RAYNARD présente les aménagements 3 et 4. Puis présente le projet de suppression de la Jussie sur Bambecque.

▪ Echanges autour des actions de restauration prévu pour 2018-2019

Mme LELIEVRE expose les différentes actions inscrites au programme USAN pour l'hiver 2018-2019.

Mme RAYNARD présente le projet Interreg de suppression de la Jussie sur Bambecque. L'USAN cherche actuellement un terrain pour enfouir cette Jussie à proximité de la prairie.

M. DELASSUS affirme que les racines ne seront jamais enlevées en entier.

Mme RAYNARD explique que l'USAN travaille avec le Conservatoire Botanique National (CBN) de Bailleul sur cette problématique et que celui-ci conseille d'arracher la Jussie sur 30-40 cm de profondeur.

M. RYCKELINCK demande quelle est la surface impactée.

Mme RAYNARD répond que près de 7000m² sont concernés d'où la recherche d'un terrain de 1ha pour l'enfouir.

M. RYCKELINCK explique qu'il a travaillé sur la Colme avec le CBN sur la Jussie. Un panier faucardeur a été utilisé et il y a eu des problèmes de dissémination. Selon lui, il serait préférable d'utiliser un produit et de découvrir pourquoi elle se développe à cet endroit.

La majorité des participants considèrent que ce projet est coûteux et risqué (repousse de la Jussie et dissémination lors du transport).

▪ Conclusion

Mme STAELEN invite les participants à se rendre sur le terrain afin de découvrir l'aménagement.

Heure de fin de la réunion en salle : 17h40

Heure de fin de la réunion sur le terrain : 18h45



Compte-rendu de la réunion de la CLE du SAGE de l'Yser

Vendredi 22 juin 2018 – 18h - Mairie de Wormhout

Etaient présents

Mme BARLET, Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais
M. BEUCAMP, assistant parlementaire de M. CHRISTOPHE
M. BILLAU, agriculteur à Eecke - GEDA Flandre Intérieure
M. BOLLENGIER, agriculteur à Esquelbecq
M. BONDUAEUX, adjoint à Bambecque
M. CHRISTOPHE, Président de la CLE du SAGE de l'Yser
M. DELASSUS, maire d'Hardifort
M. DENAES, Oudezeele – représentant CCFI
M. HALLEZ, Bio en Hauts-de-France
Mme LELIEVRE, Animatrice du SAGE de l'Yser
Mme MOISY, Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais - GEDAs Flandre Maritime et Flandre Intérieure
M. ROUZE, association CLCV
M. RYCKELYNCK, Fédération Régionale Nord Nature
M. SZAREK, DDTM du Nord
M. TOP, agriculteur à Pitgam
M. VALOIS, Vice-Président de la CLE chargé de la commission thématique « Qualité de l'eau »
Mme VANHERSEL-LAPORTE, conseillère régionale Nord-Pas-de-Calais-Picardie
M. VIDRIL, adjoint à Arnèke

Etaient excusés

M. AMPEN, CCFI
M. CHELKOWSKI, AGUR – SCoT Flandre-Dunkerque
M. DELASSUS, maire de Ledringhem – représentant CCHF
M. GOUSSEN, adjoint à West-Cappel
M. KARPINSKI et Mme BERQUET, Agence de l'Eau Artois Picardie
M. LOQUET, GEDA Flandre Maritime
M. SAISON, maire d'Hondschoote
M. WEISBECKER, Syndicat mixte pour le SCoT de Flandre-Dunkerque
Mme GRUSZKA et M. LEJEUNE, DREAL Hauts-de-France
Mme STAELEN, Vice-Présidente de la CLE chargée de la commission thématique « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel »

Objet de la réunion :

Echanges autour de l'agriculture biologique (AB)

Heure de début de la réunion : 18h10

M. CHRISTOPHE remercie les participants de leur présence et introduit la réunion en soulignant l'importance des échanges.

Mme LELIEVRE explique que cette réunion sera co-animée par M. HALLEZ et Mme BARLET puis présente le territoire du SAGE de l'Yser.

Tour de table

M. HALLEZ explique qu'il travaille à Bio en Hauts-de-France (anciennement GABNOR). Sa mission est d'accompagner les territoires qui souhaitent développer l'agriculture biologique en partenariat avec le monde agricole.

Mme BARLET explique qu'elle est conseillère en élevage biologique à la Chambre d'Agriculture et coordinatrice d'une partie du nouveau Plan Bio signé en février 2018 (sensibilisation aux agriculteurs).

Mme MOISY explique qu'elle est référente de territoire pour la Chambre d'Agriculture sur le secteur des Flandres. Elle représente l'intermédiaire entre les besoins d'un collectif d'agriculteurs, la collectivité et la Chambre d'Agriculture. Elle anime aussi le Groupe d'Etudes et de Développement Agricole (GEDA) de Flandre maritime et intérieure. Elle excuse M. LOQUET, président du GEDA Flandre maritime.

Echanges autour de la question « la Bio, c'est quoi ? ça sert à quoi ? »

Pour la 1^{ère} séquence M. HALLEZ propose aux participants d'indiquer sur des post-it ce qu'est l'agriculture bio pour eux et à quoi ce type d'agriculture peut servir (une idée par post-it).

Temps de réflexion

M. HALLEZ explique que les participants doivent indiquer dans quelle colonne du tableau, « FAIT » ou « OPINION », ils placent les éléments inscrits sur les post-it. Les 1^{ers} post-it indiquent « *sans produits de synthèse* », « *sans produits chimiques* » et « *sans produits phytosanitaires* ».

M. BOLLENGIER n'est pas d'accord avec l'emploi du terme « produit phytosanitaire ».

M. BILLAU demande si le cuivre est considéré comme un produit phytosanitaire.

M. RYCKELINCK explique qu'il ne faut pas se demander si c'est un produit phytosanitaire mais si le cuivre a un impact sur les milieux or il n'est pas classé comme produit dangereux.

M. TOP explique que la dose homologuée est de 20kg-25kg par hectare mais que les agriculteurs bio utilisent généralement 2-3kg maximum par passage.

Mme BARLET indique que l'utilisation du cuivre est limitée à 6kg/ha/an.

M. DELASSUS indique que le cuivre est interdit en culture conventionnelle.

M. HALLEZ explique aux participants que l'objectif de la réunion n'est pas de rentrer dans un débat d'expert. Il propose de reformuler ses propositions par « *sans pesticides et engrais chimiques de synthèse* ». Un autre post-it indique « *réponse à une demande sociétale* ».

M. BOLLENGIER explique que l'augmentation du nombre de magasins proposant des produits biologiques est un fait mais que « *la demande sociétale* » est une opinion.

Cette proposition fait débat, une 3^{ème} colonne est donc créée entre « FAIT » et « OPINION ».

Les participants placent « *L'AB est à la mode* » comme une opinion.

La proposition « *les produits bio sont plus chers pour le consommateur* » fait débat.

M. RYCKELINCK explique que si les produits sont achetés via d'autres filières, comme la vente directe à la ferme par exemple, ils ne reviennent pas plus chers qu'en grandes surfaces.

La proposition est placée dans la colonne « FAIT ». Un autre post-it indique « *cahier des charges* ».

M. BOLLENGIER fait remarquer qu'il n'est pas normal que la réglementation ne soit pas la même entre pays voisins.

M. HALLEZ propose de rapprocher cette proposition à « *une uniformisation est nécessaire à l'échelle mondiale, le bio des pays de l'Est, le bio asiatique ou d'Amérique du sud* ».

M. CHRISTOPHE explique qu'il y a 2 enjeux. Premièrement, il faut que les contraintes environnementales soient les mêmes au niveau européen et mondiale. Un produit bio doit être certifié de la même façon dans tous les pays. Deuxièmement, il faut arrêter d'importer des « mauvais produits » sous l'appellation MERCOSUR ou autre.

Mme BARLET indique qu'en Europe les cahiers des charges sont les mêmes pour tous les pays.

M. HALLEZ explique que pour les autres pays les certificats de conformité sont obligatoires. Les cahiers des charges sont contrôlés par un organisme certificateur nommé par le ministère de l'agriculture. Les agriculteurs sont contrôlés à minima une fois par an, ce qui représente un gage de qualité et de sécurité pour les consommateurs.

M. CHRISTOPHE explique que si on veut que le bio soit économiquement durable, il faut s'assurer qu'il n'y est pas de concurrence déloyale par des pays tiers.

Les participants placent « *L'AB n'est pas rentable* » comme une opinion.

La proposition « *l'AB respecte la terre, les consommateurs et les agriculteurs* » fait débat.

M. BILLAU indique que l'agriculture biologique n'a pas d'impact sur la qualité de l'eau au niveau des rejets.

M. ROUZE fait remarquer qu'il serait intéressant de savoir s'il y a des différences entre l'agriculture biologique et conventionnelle au niveau de la consommation de nitrates par hectare.

Mme BARLET répond que cela dépend des zones vulnérables.

M. BOLLENGIER fait remarquer que la gestion de l'azote en agriculture biologique est plus difficile qu'en conventionnelle.

M. RYCKELINCK explique que pour réussir en bio il faut en sol vivant qui apporte ses défenses à la plante, les vers de terre sont des bons indicateurs.

M. DELASSUS explique que des articles récents montrent que le glyphosate n'a pas d'impact sur la vie du sol contrairement au travail à la rotative.

Mme BARLET explique qu'en agriculture biologique le système se désintensifie, avec moins de lisier et de fumier. L'objectif étant de créer un système plus autonome, il n'est pas possible d'avoir 50 ha et 100 bêtes ainsi la quantité épandue est plus basse.

M. DELASSUS explique que pour avoir de la vie dans le sol il faut mettre beaucoup de fumier.

Mme BARLET répond qu'il n'y a pas que l'épandage qui permet d'apporter de l'azote au sol mais qu'il y a aussi les rotations de culture.

M. HALLEZ propose de différencier les pollutions provenant des pesticides et celles provenant des nitrates, en les plaçant respectivement dans FAIT et OPINION.

M. BILLAU pense que l'on ne peut pas mettre les deux types d'agriculture en opposition.

M. HALLEZ répond que l'objectif de cette réunion est d'aller au-delà de cette opposition.

Les participants placent « *Plus de main d'œuvre* » comme un FAIT.

M. HALLEZ explique qu'une exploitation en agriculture biologique nécessite 6 fois plus d'emplois qu'une en conventionnel ; ce qui représente, actuellement, un frein à la conversion alors qu'il y a 5 ans c'était l'achat de matériel.

M. BOLLENGIER explique qu'il est très dur de trouver de la main d'œuvre même en conventionnel. Il y a un problème de valorisation des métiers du milieu agricole.

M. HALLEZ propose de mettre en rouge les freins qui ressortent de ces échanges : la culture de pommes de terre, le cuivre et la main d'œuvre.

Par rapport au cuivre, M. RYCKELINCK indique que dans le milieu viticole plusieurs articles montrent que des doses importantes ont été versées. Mais dans le Nord le cuivre ne pose pas de problème pour l'instant.

M. DELASSUS répond que c'est normal puisque les agriculteurs n'ont pas le droit d'en employer, son usage est interdit dans les cahiers des charges des industriels.

M. BONDUEAUX indique que les oignons ont le droit d'être traités à la bouillie bordelaise.

M. BILLAU explique qu'il y a très peu de marchés pour les grandes cultures. Actuellement les industries ne sont pas en demande de bio.

M. BOLLENGIER revient sur la main d'œuvre. Pour l'instant les conversions en bio concernent des petites structures or c'est la taille de l'exploitation qui joue sur le nombre de personnes nécessaire.

M. HALLEZ indique que les fermes bio en France ont des surfaces comprises entre 3 et 300ha.

M. RYCKELINCK explique qu'à Accueil Paysan des gens cherchent à faire du maraichage mais que les salaires sont bas. La terre de Flandre est si riche que les agriculteurs se tournent forcément vers les pommes de terre et abandonnent l'élevage. En Flandre, quand il demande à des éleveurs pourquoi ils ne se tournent pas vers le bio, ils lui répondent qu'ils n'ont pas assez de terres. Alors que dans l'Avesnois, des exploitants en système herbager - 70ha arrivent à vivre correctement.

M. DELASSUS explique que sa fille est éleveuse de vache laitières dans l'Avesnois en bio avec Lactalis. C'est la production où le bio est le plus rentable. Il y aurait même trop de lait bio par rapport à la demande.

Tableau 1: Résultats des échanges autour des questions "l'AB, c'est quoi ? ça sert à quoi ?"

FAITS	FAITS - OPINIONS	OPINIONS
<ul style="list-style-type: none"> - sans pesticides et engrais chimiques de synthèse - fertilisants organiques - produire avec moins d'intrants - respect de la biodiversité - produire en respectant un cahier des charges, la faune et le flore <p style="text-align: center;">Pollution par les pesticides Impact sur la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - répond à une attente sociétale - marché en croissance <p style="text-align: center;">Évite les pollutions d'origine agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> - à la mode - l'AB n'est pas rentable - l'AB respecte la terre, les consommateurs et les agriculteurs <p style="text-align: center;">Pollution par les nitrates</p>
<ul style="list-style-type: none"> - nécessite plus de main d'œuvre - les produits bio sont plus chers pour le consommateur - une uniformisation est nécessaire à l'échelle mondiale, « le bio des pays de l'Est, le bio asiatique ou d'Amérique du sud » 		<div style="border: 2px solid orange; padding: 10px; margin-top: 20px;"> <p style="text-align: center; color: red;">Main d'œuvre ?</p> <p style="text-align: center; color: red;">Pommes de terre ? commercialisation, marché, faisabilité technique</p> <p style="text-align: center; color: red;">Contexte pédoclimatique ?</p> <p style="text-align: center; color: red;">Risques ?</p> </div>

Film de 5min *Témoignages d'agriculteurs - Quels sont les freins pour passer en bio ?*

M. BILLAU fait remarquer qu'un des intervenants du film évoque l'image des agriculteurs bio. Il pense que ces derniers sont de plus en plus crédibles et que les mentalités ont évolué. Beaucoup d'agriculteurs ont réfléchi à la conversion en se demandant s'ils avaient des intérêts à changer.

M. HALLEZ explique que ce film date de 2012 et effectivement cette barrière existe de moins en moins.

M. VIDRIL fait remarquer que les témoignages proviennent de régions différentes (la Moselle et les Vosges) et sur des modèles axés sur l'herbager. Il est plus facile de modifier un système herbager en bio que de modifier un système de légumes de pleins champs, de pois ou de haricots. Si on veut transférer ce modèle en Flandre c'est avoir une mauvaise vision. Aujourd'hui il est impossible de faire du pois de conserve en bio. Il explique qu'il fait parti d'un groupe coopératif de 22 agriculteurs avec des gens de l'Avesnois, Pas-de-Calais, Somme. Certaines industries laitières ont fait miroiter aux agriculteurs le passage en bio car ils étaient en difficultés financière. Ce n'est pas forcément un vœu pieux.

M. VALOIS confirme en ajoutant que dans le département du Nord il y a des écarts de pratiques et d'offres qui sont considérables entre l'Avesnois et la Flandre.

M. HALLEZ rappelle que l'objectif de cette réunion n'est pas de calquer les modèles du film mais d'identifier les freins en Flandre.

M. VIDRIL fait remarquer que la difficulté du territoire est que l'agriculture est très diversifiée contrairement au secteur de l'Avesnois qui est axé sur les bovins.

M. RYCKELINCK répond que ce n'est pas un problème au contraire mais une opportunité. Il cite l'exemple d'une exploitation mixte en bio à Leffrinckoucke. Les parents étaient en conventionnel et ce n'est pas facile de passer en bio. Il demande si ensemble, au sein du SAGE de l'Yser, on est capable de créer un projet qui fédère et qui permette d'accompagner les volontaires. Il faut donner de la visibilité aux agriculteurs et aux collectivités.

Mme BARLET fait une synthèse sur l'agriculture biologique : pas de produits chimiques et de synthèse, aucune fertilisation chimique, respect du sol et rotations. Pour pouvoir se différencier du conventionnel des cahiers des charges ont été mis en place dans toute l'Europe politique. Les agriculteurs sont contrôlés une fois par an et ils doivent payer pour avoir le label AB. Elle fait un schéma pour expliquer les temps de conversion. En cas de culture pérenne (fruit) il faut un parcours d'au moins 3 ans contrairement à l'élevage et aux cultures annuelles où 2 ans sont nécessaires. En lait, on passe en bio en 18 mois ce qui peut expliquer qu'il y est plus de conversions (6 mois difficiles). Pour faciliter la conversion, les laiteries payent 30 euros/L en plus. Il y a des aides de la Région et de la PAC avec 130 euros/ha pour les prairies permanentes et 300 euros/ha pour les terres labourables. Des techniciens, des conseillers et des groupes existent pour aider les agriculteurs. Elle préconise de faire une étude préalable à la conversion afin de voir si un changement de système est possible.

M. RYCKELINCK fait remarquer que les rendements sont plus bas en bio.

Mme BARLET explique qu'il faut penser en termes de marge et non en termes de rendements.

M. BILLAU explique que l'objectif du métier d'agriculteur est de nourrir les gens et que le bien ne le permettrait pas.

M. HALLEZ propose de passer à la 2^{ème} séquence sur les forces du territoire.

▪ **Echanges autour des forces et difficultés du territoire par rapport à l'agriculture biologique**

M. RYCKELINCK indique que la Communauté Urbaine de Dunkerque se lance dans un plan bio.

M. HALLEZ propose que les participants placent les propositions dans la colonne FORCE ou DIFFICULTES.

M. BILLAU explique que l'agriculture diversifiée est une force s'il y a des débouchés pour chaque culture.

M. RYCKELINCK pense qu'en bio l'agriculteur redevient chef de leur exploitation.

M. BOLLENGIER répond que c'est valable pour tous les systèmes y compris ceux en cultures diversifiées. L'agriculteur qui a près de 10 cultures différentes, a intérêt d'être le chef de son exploitation.

M. BILLAU explique que l'on essaye d'opposer 2 systèmes alors qu'aujourd'hui, les agriculteurs prennent de plus en plus en compte l'environnement. Ils n'ont pas d'intérêts à mettre plus de produits que nécessaire car cela a un coût. Il se demande pourquoi on veut développer l'agriculture biologique qui représente l'extrême. Si on veut aider l'agriculture du bassin il faut aller sur des systèmes plus raisonnés mais par forcément extensif (choix des variétés, rotations...).

M. ROUZE explique qu'il entend pleins d'agriculteurs se plaindre d'une surproduction de lait.

M. HALLEZ demande si les participants sont d'accord avec ce qu'il a reformulé.

M. BILLAU demande à ce que les aléas climatiques soient ajoutés comme difficulté.

M. DENAES demande comment l'agriculture biologique peut être prise en compte dans le PLUI de la CCFI.

M. SZAREK répond que le PLUI ne gère pas les usages du sol, les types de culture. Par contre, le PCAET (plan climat air énergie territorial) peut-être un dispositif intéressant pour traiter cette thématique.

Mme LELIEVRE explique que l'objectif de cette réunion n'est pas d'échanger sur les leviers aux freins soulevés mais que cela pourrait être le sujet d'une prochaine réunion axée aussi sur les débouchés locaux. Elle propose d'associer les communautés de communes CCHF et CCFI, en invitant des techniciens, qui peuvent porter des projets territoriaux. Elle rappelle que l'objectif du SAGE n'est pas de convertir les agriculteurs du bassin mais de les sensibiliser et de faire le lien avec les structures conseils.

M. RYCKELINCK pense que les structures ne sont pas bien identifiées par les agriculteurs.

Mme LELIEVRE répond que le SAGE ne va pas se substituer à la Chambre d'Agriculture ou à Bio-en-Hauts de France mais qu'il peut mener des actions de communication pour les informer.

M. RYCKELINCK demande si ce sont des exploitations de plus de 200 ha que l'on veut pour le territoire.

M. HALLEZ explique que l'objectif de la réunion n'était pas de faire intervenir un agriculteur. Il fait remarquer qu'il y a plus de 150 évènements organisés par an pour informer et former les agriculteurs.

Mme LELIEVRE rappelle qu'un dispositif a été mis en place cette année par la Région « les cafés de la bio » mais que malheureusement aucun n'était organisé en Flandre. Elle demande aux participants ce qu'ils souhaitent aborder lors d'une prochaine rencontre sur ce thème.

M. SZAREK rappelle que l'objectif est d'atteindre 5% d'exploitations bio d'ici 2022 soit environ 40 exploitations.

Par rapport à la rentabilité, M. TOP explique que sur son exploitation de 30 ha il a 3 fois plus de revenus sur les 10 ha en bio. Le système bio est rentable si on sait le valoriser.

M. DELASSUS répond que c'est possible aujourd'hui car il y a des marchés mais si demain le bio est développé partout et que des produits étrangers rentrent sur le territoire, dans les supermarchés par exemple, ça pourrait changer.

M. BOLLENGIER craint que les affichages politiques « 100% bio » pour les cantines n'entraînent l'importation de produits bio étrangers lointains, quid du bilan carbone.

Tableau 2 : Résultats des échanges autour des forces et difficultés du territoire

FORCE	DIFFICULTES
<ul style="list-style-type: none">• Proximité d'un bassin de consommation<ul style="list-style-type: none">• Une agriculture diversifiée• Pas de rivalité entre agriculture biologique et conventionnel<ul style="list-style-type: none">• Les réflexions évoluent	<ul style="list-style-type: none">• Main d'œuvre<ul style="list-style-type: none">• Flandre = terres à pommes de terre, est-ce faisable en bio ?• Rentabilité d'un système bio en Flandre• A-t-on des débouchés pour chaque type de cultures ?<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise techniquement plus de cultures<ul style="list-style-type: none">• Gestion des aléas climatiques• Prix du foncier

Les participants sont intéressés pour discuter des débouchés locaux et des leviers lors d'une prochaine rencontre du SAGE.

M. BILLAU fait remarquer que les groupes alimentaires devraient être conviés.

Mme LELIEVRE remercie les membres de la CLE de leur participation aux échanges.

Heure de fin de la réunion : 20h30



Relevé de décisions du Bureau de la CLE du SAGE de l'Yser

Vendredi 6 juillet 2018 - 18h - Mairie d'Herzeele

Etaient présents

M. BOLLENGIER, Chambre d'Agriculture

M. CHRISTOPHE, Président de la CLE du SAGE de l'Yser

Mme LELIEVRE, Animatrice du SAGE de l'Yser

M. RYCKELINCK François, Nord Nature

Mme STAELEN, Vice-Présidente de la CLE chargée de la commission thématique « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel »

M. SZAREK, DDTM 59

M. VALOIS, Vice-Président de la CLE chargé de la commission thématique « Qualité de l'eau »

Etaient excusés

M. KARPINSKI et Mme BERQUET, Agence de l'Eau Artois Picardie

M. LEJEUNE et Mme GRUZKA, DREAL Hauts de France

Objet de la réunion :

Suite à donner à la CLE du 22/06/18

Organisation et pilotage du SAGE

Avis rendus par le SAGE

Heure du début de la réunion : 18h10

▪ **Echanges de la réunion de la CLE du 22/06/18**

Mme LELIEVRE rappelle que la réunion du 22 juin portait sur l'agriculture biologique (AB) et qu'elle était co-animée par la Chambre d'agriculture et Bio en Hauts-de-France. M. BILLAU président du GEDA de Flandre intérieure était présent. L'objectif de cette réunion était d'échanger sur les freins à l'AB en Flandre.

M. CHRISTOPHE fait remarquer qu'avec les accords bilatéraux type CETA et MERCOSUR, la France va bientôt se retrouver avec des normes supérieures.

M. RYCKELINCK pense que la demande d'uniformisation mondiale sert à freiner le développement du bio en France. Il fait remarquer que les produits bio devraient être vendus à l'échelle locale et que de nouveaux circuits de vente se mettent en place.

M. CHRISTOPHE fait remarquer que certains produits sont actuellement vendus sans l'appellation bio mais avec des notions de proximité. Il pense que l'appellation bio va disparaître avec le temps car l'AB deviendra la norme.

M. RYCKELINCK pense que le maintien de l'élevage et des prairies est l'objectif sur l'Yser et non l'AB. Il cite l'exemple d'agriculteurs, dans le Cambrésis, qui viennent de se convertir au bio sur 300-400 ha en légumes de pleins champs. L'AB ne signifie pas forcément que les prairies et les haies sont conservées.

Mme STAELEN fait remarquer qu'elle n'est pas agricultrice bio mais qu'elle a encore des pâtures et des haies avec des bêtes nourries au maïs.

M. RYCKELINCK fait remarquer qu'il connaît un agriculteur qui est obligé de retourner ses prairies tous les 5 ans.

Mme STAELEN répond que c'est parce qu'il a choisi d'en faire des prairies temporaires et non des permanentes. C'est un choix personnel.

M. RYCKELINCK explique que cette ferme peut perdre de la valeur si l'agriculteur place ses prairies en permanentes.

Mme STAELEN acquiesce et explique qu'une prairie a moins de valeur qu'une terre labourable car l'élevage n'est pas rentable actuellement.

Mme LELIEVRE propose d'organiser une sortie terrain, du type tour de plaine, dans une exploitation du Nord Pas-de-Calais en grande culture en partenariat avec la Chambre d'Agriculture (+ GEDA) et Bio en Haut-de-France.

M. SZAREK explique qu'il serait intéressant d'associer M. HAVINE, un agriculteur qui participe aux ateliers Plan Climat de la CCFI et qui vient de débiter en permaculture.

M. RYCKELINCK fait remarquer qu'il faudrait envisager de créer une marque / une appellation spécifique à l'Yser, « Vallée de l'Yser » par exemple, comme ce qui se fait dans les Parcs Naturels Régionaux.

Mme LELIEVRE doute que cette appellation parle au grand public. Elle pense qu'il faudrait plutôt montrer que le SAGE s'engage dans la promotion des circuits courts.

Mme LELIEVRE acquiesce et ajoute que les techniques applicables en AB et transposables en conventionnel pourraient aussi être présentées en CLE. Elle propose de recontacter les techniciens présents à la CLE et de revenir vers les membres du bureau avec une proposition.

Mme STAELEN demande qui sera convié à cette réunion.

Mme LELIEVRE répond que les membres de la CLE seraient invités, les adhérents des GEDAs et les techniciens des 2 communautés de communes.

▪ Echanges autour de l'organisation du SAGE

Mme LELIEVRE rappelle que le Département a perdu des compétences dans le domaine de l'eau.

M. CHRISTOPHE explique que les textes n'ont pas évolué en ce qui concerne les SAGES.

M. SZAREK explique que les amendements qui ont permis la sécabilité des items ont aussi autorisé les départements et les régions à continuer d'assurer des compétences qu'ils exerçaient auparavant.

D'autre part, Mme LELIEVRE rappelle que M. DRIEUX a quitté son poste de Vice-Président (VP) « Hydraulique et inondations » et qu'il faut donc le remplacer. Elle explique que lors du comité du 6

février 2018, l'USAN a désigné Mme STAELEN et M. BONDUAEUX (de la commune de Bambecque) comme représentants de l'USAN au sein de la CLE du SAGE. Les règles de fonctionnement indiquent que les VP sont issus et élus par le collège des représentants des collectivités territoriales.

M. CHRISTOPHE explique que les VP actuels ont été élus lors d'une plénière avec l'accord général. Il propose que le VP soit élu lors de la prochaine CLE. En préparation de cette élection, Mme LELIEVRE proposera au collège des représentants des collectivités de se présenter lors de l'envoi de l'invitation (appel à candidature). Il explique que M. BONDUAEUX a été désigné pour représenter l'USAN au sein du SAGE mais que c'est au collège des représentants des collectivités d'élire le VP, il cite les 21 membres.

M. SZAREK explique que les règles de fonctionnement sont rédigées par le bureau et la CLE donc les postes de VP peuvent être ouvert à d'autres collèges.

M. CHRISTOPHE explique que s'il n'y a pas de candidat pour le poste de VP à la prochaine CLE, il proposera de changer les règles de fonctionnement et d'ouvrir le poste aux autres collèges pour qu'ils puissent candidater.

Mme LELIEVRE demande si les membres du bureau souhaitent l'organisation du SAGE au niveau des 3 commissions thématiques.

M. RYCKELINCK explique qu'une commission thématique « Inondations » est indispensable au niveau du SAGE de l'Yser. Il demande s'il y a une autre structure qui s'occupe des inondations sur le territoire.

Mme LELIEVRE répond que pour le territoire de l'Yser, l'USAN est le seul syndicat à s'en occuper au niveau études, travaux et entretien. Sur la Lys, il y a aussi le SYMSAGEL qui porte le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) et pour le Delta de l'Aa, il y a l'institut des wateringues et les sections de Wateringues.

M. CHRISTOPHE ajoute que le Département et la Préfecture ont aussi des compétences dans ce domaine.

M. SZAREK explique que le SAGE peut conseiller et donner son avis notamment sur les documents d'urbanisme en cours d'élaboration. M. PARAT a expliqué, lors de l'atelier « Risque » du PCAET-CCFI, pourquoi le PAPI Yser n'a pas été labellisé et la nouvelle stratégie. Il explique que le PAPI 3 a un cahier des charges beaucoup plus exigeant tant au niveau de la remise de dossier que dans les conditions de versement des subventions. Il faut que les travaux contre la lutte contre le ruissellement aboutissent.

Mme LELIEVRE explique que le technicien érosion de l'USAN va bientôt quitter la structure. Elle propose de visiter le showroom « érosion » de l'USAN lors d'une prochaine commission thématique avec le nouveau VP.

M. SZAREK explique qu'il ne sera plus présent aux réunions du SAGE de l'Yser à partir de septembre car il change de poste. M. WILLERVAL accompagnera certainement son remplaçant lors des premières réunions.

▪ Echanges des avis que rend le SAGE

Etant en phase de mise en œuvre, Mme LELIEVRE explique que le SAGE peut rendre des avis sur des dossiers afin de déterminer si le projet est compatible avec les dispositions du PAGD. Elle cite l'exemple du projet de Zone d'Activités Economiques du Pays des Géants de la commune de Steenvoorde pour lequel le SAGE a émis un avis favorable avec réserve.

M. STAELEN pense qu'il est important que les membres du bureau soient informés.

Mme LELIEVRE explique que dans le cadre d'une enquête administrative par exemple, l'absence de réponse dans un délai de 45 jours à compter de la date du courrier vaut avis favorable de la part du SAGE. Elle propose de rédiger une note technique et de la transmettre par mail aux membres du bureau et que ces derniers décident si le bureau doit se réunir.

M. SZAREK explique qu'il faut indiquer que le dossier papier est à disposition pour consultation. Normalement les dossiers seront bientôt numérisés.

M. CHRISTOPHE propose que le dossier numérisé soit envoyé accompagné d'une note synthétique et que les avis soient transmis par mail à Mme LELIEVRE.

M. VALOIS demande quels types de décision sont concernés par ces avis.

M. CHRISTOPHE explique que dans le cas d'une zone d'activités l'avis peut porter sur la suppression d'une zone humide par exemple.

Mme LELIEVRE ajoute que des remarques peuvent être émises sur la gestion des eaux pluviales, les espaces réservés aux espaces verts, les plans de gestion et de suivi du site compensé s'il y a compensation.

M. CHRISTOPHE explique que chaque zone de stationnement est une zone de stockage d'eaux pluviales potentielle.

M. SZAREK explique que réglementairement la CLE peut donner son avis sur tous les dossiers d'autorisation environnementale loi sur l'eau.

M. BOLLENGIER, M. VALOIS et M. BEAUCAMP demande si la commune de Quaëdypre est dans le périmètre du SAGE car un projet d'aménagement de zones activités et une voie de desserte commerciale est envisagé.

Mme LELIEVRE répond que la commune est en partie sur le SAGE du Delta de l'Aa et de l'Yser. Elle demande à quelle étape en est ce projet.

M. SZAREK répond que le dossier a été déposé officiellement. La consultation est prévue pour la rentrée.

-> après vérification, il s'avère que le projet n'est pas situé dans le périmètre du SAGE.

Mme LELIEVRE demande quel est la conséquence d'un avis négatif du SAGE.

M. SZAREK répond que l'avis sera intégré au dossier de consultation et le pétitionnaire aura la possibilité d'y répondre. Un avis défavorable du SAGE ne bloque pas la procédure.

▪ Echanges divers

Par rapport à l'agriculture, M. CHRISTOPHE explique que la loi EGalim (Etats Généraux pour l'Alimentation) sera votée à la rentrée. Le projet de loi sera en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale, avec passage en commission, lors de la 2^{ème} quinzaine de juillet.

-> projet de loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable »

M. BOLLENGIER explique que le but du GEDA est d'éclairer les agriculteurs par rapport à des problématiques spécifiques. Par exemple, après avoir observé des doryphores dans ses champs, il a contacté le GEDA de Flandre intérieure, qui lui a donné des conseils sur les interventions par rapport à la présence de pucerons. Ce sont des conseils indépendants de la vente de produits. Les GEDAs

proposent aussi des envois groupés pour les analyses de sols (reliquats). Il y a aussi les CETA (centre d'études techniques agricoles)

Mme LELIEVRE rappelle que la CCHF et la CCFI sont en train d'élaborer leurs PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et qu'il serait intéressant de mener des actions communes avec le SAGE notamment sur la thématique du zéro phyto dans les espaces publics.

M. SZAREK explique que les propositions qui émanent de l'atelier agriculture rejoignent les objectifs du SAGE : développer l'AB et les circuits courts.

Par rapport au cuivre, M. RYCKELINCK pense qu'il serait nécessaire d'avoir une note technique pour expliquer dans quels cas son utilisation est interdite.

M. SZAREK répond qu'il va se renseigner mais que ce sont certainement les cahiers des charges des transformateurs qui indiquent ses informations.

-> **Le SRAL (Service Régional de l'Alimentation) a confirmé que le cuivre dans sa forme la plus connue, bouillie bordelaise, est utilisable aussi bien en bio qu'en conventionnel. Pour savoir si un produit peut être utilisé vous pouvez aller sur le site <https://ephy.anses.fr/>. Lien pour la bouillie bordelaise : https://ephy.anses.fr/resultats_recherche/ppp?search_api_aggregation_3=bouillie%20bordelaise&sort_by=search_api_aggregation_4&sort_order=ASC&f**

M. VALOIS explique qu'il a rencontré l'ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives) et qu'il serait intéressant de communiquer sur les techniques de gestion des eaux pluviales. Le Département finance les interventions de l'ADOPTA. Il cite l'exemple de Valenciennes où ces techniques ont permis une économie de 25%-30% sur investissement et plus d'efficacité.

Mme LELIEVRE propose de contacter l'ADOPTA pour organiser, lors d'une prochaine CLE, une visite d'un de leurs sites d'exposition.

M. CHRISTOPHE propose d'inviter les présidents d'intercommunalité et d'envoyer une plaquette d'information ADOPTA en accompagnement de l'invitation.

Mme STAELEN propose que les vice-présidents à la voirie des intercommunalités soient aussi conviés.

▪ Conclusion

M. CHRISTOPHE remercie les membres du Bureau pour leur participation à la réunion.

Fin de la réunion : 20h10



Compte-rendu de la réunion de la CLE du SAGE de l'Yser

Vendredi 23 novembre 2018 - 18h30 - Steenvoorde

Etaient présents

M. AMPEN, représentant CCFI
M. BEUCAMP, assistant parlementaire de M. CHRISTOPHE
M. BOLLENGIER, agriculteur à Esquelbecq
M. BONDUAUX, adjoint à Bambecque
M. CHRISTOPHE, Président de la CLE du SAGE de l'Yser
M. CANLER, chargée d'études Pluvial – Agence de l'Eau Artois Picardie
M. DELASSUS, maire d'Hardifort
M. DENAES, Oudezeele - représentant CCFI
M. HERIN, président de l'ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives)
Mme LELIEVRE, Animatrice du SAGE de l'Yser
M. ROUZE, association CLCV
M. RYCKELYNCK, Fédération Régionale Nord Nature
Mme VANHERSEL-LAPORTE, conseillère régionale Nord-Pas-de-Calais-Picardie
M. GOUSSEN, adjoint à West-Cappel
Mme STAELLEN, Vice-Présidente de la CLE chargée de la commission thématique « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel »

Etaient excusés

M. MARIS, maire de Godewaersvelde	M. KARPINSKI et Mme BERQUET, Agence de l'Eau Artois Picardie
M. BEDAGUE, Syndicat mixte pour le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale	M. SAISON, maire d'Hondschoote
M. MARLE, maire de Bollezeele	M. WEISBECKER, Syndicat mixte pour le SCoT de Flandre-Dunkerque
M. CHELKOWSKI, AGUR – SCoT Flandre-Dunkerque	Mme GRUSZKA et M. LEJEUNE, DREAL Hauts-de-France
M. DELASSUS, maire de Ledringhem – représentant CCHF	

Objet de la réunion :

Echanges autour de la gestion des eaux pluviales, 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau et élection VP « Prévention des inondations – hydraulique »

→ Heure de début de la réunion : 18h35

M. CHRISTOPHE revient sur la réunion du 23/11/18 sur les zones humides et zones inondables organisée par les sénateurs M. DECOOL et M. BIGNON (en charge d'une mission ministérielle relative aux zones humides) et M. THIEBAUT (inspecteur général à la DDTM). Cette réunion a permis d'évoquer les spécificités d'un territoire vis-à-vis de la réglementation appliquée aux zones humides sur les polders. Lors de cette réunion, M. Christian DELASSUS a fait remarquer que classer le secteur en zone humide par rapport à la présence d'ions « ferreux » (*fer sous forme réduite Fe²⁺*) dans les sols, n'a pas de sens sur un territoire argileux et recouvert par l'eau une partie de l'année. Il a invité les élus du SAGE du Delta de l'Aa à se ressaisir du bon fonctionnement de cette instance de dialogue. M. CHRISTOPHE en profite pour remercier le travail collaboratif qui est réalisé au sein du SAGE de l'Yser.

M. BOLLENGIER complète en expliquant que cette réunion a mis en avant un manque de concertation sur le Delta de l'Aa concernant l'inventaire des zones humides.

M. CHRISTOPHE explique que l'inventaire doit être co-construit de façon collégiale et cohérente.

M. Bernard DELASSUS revient sur le sujet des ions « ferreux ». Sur la commune d'Hardifort, ils ont dû réaliser un dossier loi sur l'eau pour un terrain à bâtir. Les sondages ont montré des traces d'oxydation à 20 cm et aucune à 25 cm. Le bureau d'études a retenu la valeur à 20 cm. Il demande si ce résultat est contestable.

M. CHRISTOPHE explique que l'inspecteur général a rappelé la loi, article L.211-1 du code de l'environnement, qui renvoie à la définition d'une zone humide. Il n'est pas écrit dans la loi que c'est un sondage qui permet de détecter la présence d'ions « ferreux ». C'est à la collectivité de démontrer que le terrain est une zone humide. Il conseille à M. DELASSUS de contacter M. WILLERVAL à la DDTM de Dunkerque ou le sous-préfet. M. CHRISTOPHE remercie les participants de leur présence et explique que cette réunion sera co-animée par M. HERIN, président de l'ADOPTA, et M. CANLER, chargé d'études pluvial à l'Agence de l'Eau. Il tenait à ce que ces alternatives soient présentées car elles ont fait leurs preuves sur plusieurs communes.

Présentation et échanges autour des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

M. HERIN présente l'association ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives), ses missions et les principes des techniques alternatives. Il souligne le changement important de politique et de regard sur les eaux pluviales. L'association organise diverses formations auprès des techniciens et des élus comme par exemple récemment avec la Métropole Européenne de Lille sur les logiciels de dimensionnement pour les techniques alternatives. L'ADOPTA est tournée vers la recherche appliquée soit prouver des choses sur le terrain. L'association est la seule (en France et à l'international) à réaliser des protocoles de réception des techniques alternatives.

M. HERIN explique que la philosophie de ce type de gestion alternative correspond à de l'aménagement du territoire, à de l'urbanisme et non à de l'assainissement en tant que tel. L'objectif est de gérer l'eau le plus vite possible là où elle tombe en évitant qu'elle ruisselle et qu'elle se concentre car dès qu'une masse d'eau s'accumule en un seul point c'est plus compliqué à gérer que répartie en plusieurs volumes. Il souligne l'importance de l'impact du ruissellement sur la pollution de

l'eau. 80% de la pollution des eaux pluviales est dû au ruissellement. C'est pour cela qu'il faut rester le plus proche possible du cycle naturel de l'eau.

Ce n'est pas parce qu'on urbanise que l'on doit imperméabiliser. Aujourd'hui il est possible de faire des espaces minéralisés (des enrobés, résines poreuses...). Le grand principe est de ne plus créer d'ouvrages particuliers pour gérer les eaux pluviales, il n'y a plus besoin de réseaux.

M. HERIN présente la boîte à outils des techniques alternatives de l'ADOPTA. C'est le contexte qui décide des techniques les plus appropriées à utiliser. Puis présente différents exemples de réalisations dans le Nord. Le 1^{er} exemple est celui d'un lotissement situé à Ferin (59) dans lequel la route a été réalisée légèrement pentée afin que l'eau ruisselle dans la bande d'espaces verts. Il n'y a plus besoin de bouche d'égout. La gestion de l'eau de pluie a donc des conséquences sur l'aménagement du lotissement.

Le 2^{ème} exemple, toujours à Ferin, présente une noue enherbée plus large, non végétalisée. Contrairement à ce que l'on pense, ce n'est pas l'aménagement qui coûte le moins cher à entretenir. Un espace planté coûte moins cher car la fréquence d'entretien est moindre. Plus il y a de végétation plus il y a de racines plus la perméabilité du sol est importante ce qui garanti la pérennité de fonctionnement.

Le 3^{ème} exemple, à Erchin, illustre les solutions aux problèmes de coulées de boue en zone rurale. Il remercie le Département d'avoir investi dans les données LIDAR (levés topographiques), mis à disposition des collectivités, qui permet de représenter les lignes d'écoulements d'eau. Le Département a financé à hauteur de 80% une étude qui a permis de gérer l'eau par sous bassin versant via différentes actions.

Le 4^{ème} exemple présente la déconnection des eaux pluviales sur Erchin. Aujourd'hui, 40% des voiries ne génèrent plus d'eaux pluviales au réseau sur cette commune.

Le 5^{ème} exemple, toujours à Erchin, présente la combinaison de solutions qui ont été utilisées autour de la nouvelle salle des fêtes : parking en dalles gazon, toiture végétalisée, pavés. La problématique des eaux pluviales doit donc être prise en compte en amont du projet.

Le 6^{ème} exemple présente le Parc d'activité de la verte rue à Bailleul d'une superficie de 25 ha dont 9 consacrés à la gestion des eaux pluviales car il fallait retenir l'eau pour éviter les inondations en aval.

Le 7^{ème} exemple est situé à Frais Marais à Douai (problème d'affaissement minier). Un secteur de 900 ha, drainé par une station de relèvement avec un point le plus bas situé à 6,50m sous le cours d'eau (≈mini-polder). Ils ont mis en place différentes de solutions pour tamponner les eaux afin qu'elles arrivent doucement à la station de relèvement. Avec une station « classique » de 7000m³/h il y aurait eu un risque de saturation. Une zone comprenant 30 maisons a été démolie pour en faire un espace inondable, le risque inondation est donc intégré dans l'urbanisme. Puis il présente le projet d'aménagement de la future ZEC dans le Parc J. VERNIER à Douai qui sera réalisée pour gérer les débordements de la Scarpe.

Mme LELIEVRE demande s'il y aura un ouvrage sur cette ZEC.

M. HERIN acquiesce et répond que la zone de débordement va être déplacée.

Mme LELIEVRE souligne la difficulté d'implanter une ZEC en zone urbanisée.

M. HERIN répond qu'en effet il y a des problèmes avec la Police de l'Eau et notamment car ce n'est pas une zone humide actuellement.

Le 8^{ème} exemple montre les Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) qui ont un indice de vide de 95% et qui sont utilisées dans les endroits où il y a des problèmes d'infiltration. Il est possible de planter des arbres à côtés.

Le 9^{ème} exemple montre des routes et parkings stockants dans le Douaisis. Le domaine public est devenu poreux depuis 25 ans. Environ 14 cm d'eau peuvent être stockés dans la voirie (infiltrés ou évacués par un drain).

Mme LELIEVRE demande s'il y a des problèmes avec le gel.

M. HERIN répond que pour qu'il gèle à 40cm de profondeur, il faut qu'il gèle plusieurs jours de suite. Le temps de vidange calculé doit permettre de faire face à la pluie suivante donc normalement en 3 jours c'est vide. Il faut éviter les zones agricoles à cause du colmatage. Au niveau des coûts, ça ne coûte pas plus cher. En effet sur les 200 dossiers de réalisations majoritairement issus du bassin Artois Picardie, les techniques alternatives reviennent à 15 et 30 euros/m² contrairement au coût de l'assainissement classique qui s'élève à 37 euros/m². Cependant il faut plus de temps et d'ingénierie avec les techniques alternatives mais un coup d'entretien moindre.

Mme LELIEVRE demande s'il y a des entreprises locales qui sont capables de réaliser ces aménagements.

M. HERIN répond qu'ils n'ont jamais eu de problèmes avec les entreprises de la Région. Les problèmes se situent plus au niveau de la maîtrise d'œuvre qui peuvent s'expliquer par des taux de rémunération actuels très bas (2 ou 3% du coût d'objectif). Il souligne l'importance de rémunérer plus le maître d'œuvre si il génère des économies sur le coût d'objectif, la loi MOP le permet.

M. RYCKELINCK explique que les puits perdus (puits d'infiltration) sont interdits sur le Dunkerquois. Au niveau de la voirie, il y a des risques d'hydrocarbures etc.

M. HERIN répond qu'il ne faut pas nier le risque de pollution et qu'un filtre ADOPTA existe.

M. RYCKELINCK doute de l'efficacité de ce dispositif.

M. HERIN répond que si une masse d'hydrocarbures arrive dans l'ouvrage le filtre va se colmater. Au contraire d'un séparateur d'hydrocarbure qui ne colmate jamais donc si on ne l'entretient pas il continue quand même de fonctionner. Le risque c'est qu'il y ait du lessivage et que tous les hydrocarbures se retrouvent dans le milieu naturel. L'avantage du filtre c'est que le problème est visible.

M. RYCKELINCK explique que sur certains chantiers des matériaux douteux sont mis en dessous d'une couche étanche donc il faut faire attention.

M. HERIN répond que les matériaux utilisés sont des calcaires du Boulonnais.

M. CHRISTOPHE explique que certains produits ont été utilisés pour réaliser les fondations de certains bâtiments comme le Pôle Marine (Dunkerque). Il a fallu beaucoup de temps pour retirer ces matériaux non neutralisés et en mettre d'autres à la place. Il souligne que cette présentation permet de se rendre compte qu'il existe des moyens pour ne pas imperméabiliser et pour dupliquer la capacité de stockage

et de rétention. Suite aux phénomènes de coulées de boues rencontrés sur le Département, le Conseil Départemental a été fortement sollicité par les communes. Or la gestion de l'eau n'est plus de sa compétence depuis la loi NOTRe, il a donc pris le prétexte de la voirie pour lancer une étude qui avait pour but d'analyser les possibilités de retenir l'eau en amont.

M. HERIN explique que les enrobés poreux ne sont pas destinés aux ronds-points par contre une structure poreuse/stockante peut être installée. Il cite l'exemple du parc d'activité où se situe le bâtiment de 100 000m² d'Amazone (500 poids-lourds/jours, 6000 emplois dans le bâtiment), il y a une chaussée réservoir de 900m de long en enrobés classiques au-dessus avec des bouches d'injections (avec des filtres) non raccordées au total égout.

M. ROUZE revient sur l'exemple 1 qui montre que la route envoie les eaux sur la bande d'espaces vert végétalisée. Il se demande comment ça se passe en cas d'accident de camion et que les hydrocarbures se déversent dans cette bande.

M. HERIN explique que parallèlement à l'aménagement une démarche a été mise en place en cas d'accident. Il suffit d'appeler l'entreprise de travaux publics pour qu'ils purgent le terrain et que les dommages soient « indemnisés » au frais de l'assurance. Ce principe a été validé par les DREAL.

M. ROUZE craint qu'il n'y ait pas de reconnaissance immédiate du responsable.

M. HERIN explique que le propriétaire (dans ce cas la commune) avance les frais et sera remboursé par l'assurance dans un second temps. L'infiltration se fait à quelques millimètres par heure ce qui laisse le temps au propriétaire de contacter l'entreprise.

M. DELASSUS fait remarquer que les terres de Douai sont filtrantes alors qu'en Flandre elles sont argileuses avec des cailloux et donc imperméables. Il a voulu réaliser un lotissement avec des chaussées drainantes à Hardifort et le dossier a été rejeté par la DDTM à cause des sols argileux.

M. HERIN répond qu'une partie du Douaisis (au nord-est, perméabilité inférieure à 10⁻⁷) est argileuse. Certaines chaussées à structure réservoir ne servent pas à infiltrer mais à stocker, cela dépend de la pente.

M. DELASSUS demande comment faire quand le terrain est en pente.

M. HERIN répond que cela dépend du pourcentage de pente. Pour une pente raisonnable on cloisonne pour garder de l'eau et que la vidange se face doucement.

M. RYCKELINCK revient sur les lotissements des premiers exemples. Les bandes d'espaces verts peuvent être améliorées en plantant des prairies fleuries, elles auraient un intérêt pour la biodiversité.

Mme LELIEVRE demande si la commune de Douai possède un SDGEP (schéma directeur de gestion des eaux pluviales).

M. HERIN répond que la commune a un zonage des eaux pluviales qui date de 1997 (le 1^{er} du Nord Pas de Calais) mais pas de schéma. Conjointement à ce zonage a été élaboré un zonage d'assainissement collectif et non collectif et le règlement d'assainissement, une seule enquête publique pour tout.

Grâce à ces zonages, les fréquences et les conséquences ont été diminuées mais le risque d'inondation 0 n'existe pas.

Mme LELIEVRE fait remarquer que la CCFI va élaborer un SDGEP (Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales) sur la commune de Steenvoorde financé par l'Agence de l'eau Artois Picardie et le projet Interreg Lyse.

M. CHRISTOPHE remercie M. HERIN et laisse la place à M. CANLER.

Présentation et échanges autour du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

M. CANLER explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2019 le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau va débiter et ce pour une durée de 6 ans. Son axe fort est la gestion des eaux pluviales. Sur les volumes qui sont collectés au niveau des réseaux environ 20% sont déversés directement dans le milieu sans traitement (via les déversoirs d'orage, réseau unitaire). Le budget est en hausse de 30%, c'est la seule politique de l'Agence qui augmente. Il rappelle que dans un contexte de changement climatique, l'objectif est de baisser la chaleur en ville via la mise en place d'espace vert. La majorité des cours d'eau du bassin Artois Picardie sont à faible débit et sont alimentés par des nappes d'accompagnement. En période de sécheresse, les débits d'étiage sont très diminués.

M. CANLER présente les subventions pour les études (SDGEP, étude spécifique de modélisation, études géotechniques, études de sol...). Celles-ci sont nécessaires pour connaître les axes de ruissellements et d'où provient l'eau. Concernant les travaux, ils se divisent en item : les techniques vertes (toiture végétalisée, noues, jardins de pluies) sur lesquelles l'Agence de l'Eau n'intervient que sur les zones aménagées existantes et pas sur le neuf puisque le SDAGE indique que tout nouveau projet doit se faire avec 0 rejet. Et les techniques grises, qui n'apportent pas de plus-value à la biodiversité, correspondent aux chaussées à structures réservoirs et aux puits d'infiltration. Tous les travaux nécessitent une étude hydraulique préalable.

Mme LELIEVRE demande s'il y a d'autres financements possibles en plus de ceux de l'Agence de l'Eau.

M. CANLER répond que la Région peut intervenir. Puis il présente les subventions pour les travaux d'hydraulique douce (haies, bandes enherbées, fascines) et l'entretien.

Mme LELIEVRE demande si la plantation de miscanthus (présenté par la Chambre d'Agriculture à Ruissol) comme dispositif anti-érosion est financé par l'Agence de l'Eau.

M. CANLER répond que ce dispositif est subventionné, l'intérêt de cette plante et qu'elle pousse rapidement. Concernant les travaux curatifs en milieu urbain (bassin de stockage/restitution), pour les agglomérations qui déverseront plus de 15% du volume collecté au niveau des déversoirs d'orage, le financement des ouvrages sera conditionné à la validation d'un programme d'actions (mentionné dans l'arrêt du 21/07/15). Sur le SAGE Yser, il n'y a aucune agglomération d'assainissement qui est inscrite dans cette annexe. Par contre, Steenvoorde déverse plus de 5%. Les travaux curatifs en milieu rural (bassins de tamponnement/d'infiltration) il est nécessaire d'avoir un programme de travaux/entretien d'hydraulique douce en amont pour l'implantation de haies/fascines pour freiner l'eau au maximum afin de réduire la taille des bassins. Il demande si les participants ont des questions.

M. BOLLENGIER fait remarquer qu'il faudrait pouvoir stocker de l'eau en zone agricole en hiver afin de pouvoir l'utiliser pendant les saisons sèches qui sont de plus en plus fréquentes.

M. BONDUAEUX fait remarquer que les belges ont mis en place ce système à Poperinge.

M. DELASSUS ajoute que des discussions similaires ont eu lieu pour la vallée de l'Yser mais les études n'ont pas été suivies de travaux.

M. CANLER répond que l'Agence finance (hors hydraulique douce) les changements de modèle agricole.

M. RCYEKLINCK rappelle que naturellement des prairies et des zones humides existaient avant le long de l'Yser mais qu'elles continuent d'être drainées.

M. CHRISTOPHE demande si on ne peut pas faire remonter la proposition de M. BOLLENGIER.

M. BOLLENGIER regrette que l'Etat prélève dans le budget des Agences de l'Eau. Il pourrait y avoir un retour plus important pour l'économie locale et plus travaux.

M. CHRISTOPHE rappelle qu'il a siégé au conseil d'administration de l'Agence de l'Eau et qu'il a donc pu défendre la position de l'Agence à l'Assemblée mais en vain. Il remercie M. CANLER et explique que le deuxième point à l'ordre du jour est l'élection du VP « Prévention des inondations et hydraulique ».

Election du VP « Prévention des inondations et hydraulique » du SAGE de l'Yser

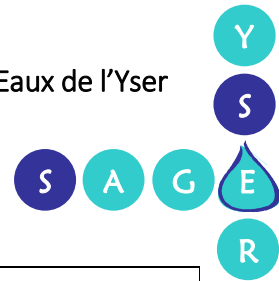
Mme LELIEVRE rappelle que les Vice-Présidents sont issus et élus par le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Elle explique que les thématiques/actions que le VP aura suivre sont : de définir une stratégie à l'échelle du bassin versant en conformité avec les futurs statuts de l'USAN, de suivre la réalisation des ZEC, d'animer la démarche d'hydraulique douce en milieu agricole, promouvoir les outils de lutte contre les ruissellements en milieu urbain, et enfin suivre la mise en œuvre du Plan de Gestion Ecologique de l'Yser.

M. AMPEN explique que dans l'aménagement foncier qui vient de se terminer sur Arnèke, la commune a acheté les terrains concernés par la future ZEC.

M. DELASSUS fait remarquer qu'en France tous les projets prennent plus de temps qu'en Belgique et que l'argent mis dans les études pourraient être mis dans les travaux.

M. CHRISTOPHE propose de passer au vote et demande qui est candidat. M. AMPEN, seul candidat à la vice-présidence, est élu à l'unanimité. Il déclare M. AMPEN VP « Prévention des inondations et hydraulique » du SAGE de l'Yser et remercie les participants de leur présence et souhaite de bonnes fins d'année.

→ Heure de fin de la réunion : 21h15.



Compte-rendu de la réunion de la CT « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel » du SAGE de l'Yser

Mardi 27 novembre 2018 – 17h30 - Mairie de Steenvoorde

Etaient présents

M. BERTELOOT, Conseiller à Sainte-Marie-Cappel
M. BEUN, Adjoint à Terdeghem
M. BOLLENGIER, Agriculteur à Esquelbecq
Mme BINET, Conservatoire d'Espaces Naturels – Chargée de mission territoriale
M. DELASSUS, Maire d'Hardifort
M. DEVULDER, Conseiller délégué à Zegerscappel
M. GOUSSEN, Adjoint à West-Cappel
M. HAVET, Conseiller à Herzeele
Mme LELIEVRE, Animatrice du SAGE de l'Yser
M. LOUTUN, Conseiller à Noordpeene
M. MEIRLAND, Adjoint à Sainte-Marie-Cappel
M. POIDEVIN Etienne, Conseiller à Rexpoède
M. POILLON, Conseiller à Herzeele
M. POUCHELLE, Adjoint à Houtkerque
Mme ROUSSEAU, Conservatoire d'Espaces Naturels – Chargée d'études
M. RYCKELINCK Thierry, GON
Mme STAELEN, Vice-Présidente de la CLE chargée de la commission thématique « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel »
Mme TOUSSAINT, chargée de mission environnement à la CCFI
M. VANBREMEERSCH, Agriculteur à Steenvoorde
M. VIDRIL, Adjoint à Arnèke

Etaient excusés

M. BOLLENGIER, CPIE Flandre Maritime	M. DUPONCHELLE, Syndicat Mixte Pays Cœur de Flandre
M. BONDUAEUX, Adjoint à Bambecque	M. MARIS, Maire de Godewaersvelde
M. CHELKOWSKI, AGUR	M. MARLE, Maire de Bollezeele
M. CHRISTOPHE, Président de la CLE du SAGE de l'Yser	Mme CHEVILLARD, AEAP
M. DELASSUS, maire de Ledringhem	Mme LAUTISSIER, FDP 59
M. DENAES, Adjoint à Oudezeele	

Objet de la réunion :

Réunion de la CT « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel » en présence du Conservatoire d'Espaces Naturels

Heure du début de la réunion : 17h35

Mme STAELEN remercie les participants pour leur présence et excuse les personnes absentes. Elle explique que la réunion se déroulera en deux temps. Une première partie portera sur la présentation des prospections de terrain et des préconisations de gestion du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Nord-Pas-de-Calais sur les deux sites (Ledringhem et Steenvoorde) de la convention 2018 (CEN-USAN) et une deuxième partie sur le renouvellement de la convention. M.VANBREMEERSCH, agriculteur sur la parcelle de Steenvoorde, sera présent pour témoigner. Mme STAELEN propose de commencer par la présentation du site de Ledringhem.

Mme LELIEVRE propose un tour de table.

▪ Echanges autour du contexte de la convention 2018

Mme BINET présente le CEN et rappelle le contexte en expliquant comment le partenariat entre l'USAN et cette structure s'est mis en place. Elle explique que l'objectif de la convention était de travailler sur 2 zones humides prioritaires « à restaurer » en prenant contact avec les exploitants/propriétaires des parcelles, en réalisant des inventaires faune, flore, habitats et en proposant des modes de gestion adaptés. Elle rappelle que ce mode de travail a été présenté lors de la CT « Milieux aquatiques et du patrimoine naturel » du 24/10/17.

Mme STAELEN explique que l'agriculteur, aussi bien propriétaire que locataire, a été averti et a donné son accord pour les prospections.

Mme BINET explique que lors de la prise de contact par téléphone il y a eu présentation du projet et libre à l'exploitant/propriétaire d'accepter ou pas que le projet soit réalisé sur sa parcelle.

Mme LELIEVRE ajoute que rien n'a été imposé et que le CEN n'a pas été sur les parcelles sans autorisation.

Mme BINET explique que les inventaires faune/flore/habitats servent de base pour caractériser les enjeux des sites. La finalité du travail correspond à la notice de gestion, mis à disposition des participants, qui reprend de manière synthétique les éléments d'inventaires identifiés, les propositions de gestion et aussi les possibilités d'accompagnement.

Mme STAELEN précise que les agriculteurs concernés ont été invités à la présente réunion.

Mme LELIEVRE acquiesce en expliquant que M. VANBREMEERSCH, exploitant de la parcelle à Steenvoorde, et M. DECROCK, technicien au Département du Nord, ont été conviés mais que ce dernier ne pourra pas être présent.

▪ Echanges autour du travail réalisé sur Ledringhem (nord-est de la commune)

Mme BINET présente les caractéristiques du site prospecté situé à proximité de la Peene becque : prairie de fauche, fourrés et mares. C'est une propriété du conseil Départemental 59 (appartient au service voirie) actuellement géré comme un accotement de voirie. Les inventaires ont été réalisés d'avril à septembre, les dates ont été transmises aux membres de la CLE pour qu'ils puissent y assister.

Mme ROUSSEAU présente les résultats des inventaires. Plusieurs espèces patrimoniales ont été trouvées : Renoncule aquatique, Triton crêté et ponctué, Hespérie de la houlque...De manière globale, il est proposé une fauche exportatrice, supprimer quelques arbres qui pourraient gêner, restaurer les 2 mares afin de maintenir la présence d'amphibiens...

Mme BINET explique comment le tableau d'actions favorables au milieu a été réalisé. Elle précise que la notice comprend les dispositifs existants et identifie les contacts possibles pour les actions de gestion.

M RYCLEKLINCK explique que la mare a été curée du temps du programme du Pays des Moulins de Flandre dans les années 2008-2009. Grâce à ce programme environ 200 mares ont été curées ou restaurées.

Mme BINET explique que M. DELBECQUE (technicien environnement à la CCHF) l'a informé que ce programme pourrait être reconduit dans les années à venir.

M. BOLLENGIER fait remarquer que les propriétés du Département sont souvent laissées à l'abandon, et donc non entretenues, et que cette zone devait être une parcelle agricole à l'origine.

M. ROUSSEAUX répond qu'aux vues des espèces horticoles présentes cette parcelle devait être un jardin de particulier.

M. BOLLENGIER pense que les élus doivent faire attention au classement des terres en général notamment sur les zones humides ou naturelles.

Mme STAELEN explique que l'enquête publique du PLUI de la CCFI aura lieu en mars 2019. Elle a demandé à ce que les zones humides du SAGE, du SDAGE et des ZNIEFF soient retracées sur les cartes et qu'elles puissent se superposer individuellement. Aujourd'hui, les différentes zones humides sont sur une même carte avec des couleurs différentes.

M. BOLLENGIER fait remarquer qu'une ZNIEFF n'est pas forcément une zone humide.

Mme LELIEVRE explique qu'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) est un inventaire (réalisé au niveau national) qui permet de délimiter des espaces d'intérêt patrimonial (de par la présence d'espèces ou d'habitats remarquables). Certaines zones sont en effet des milieux humides mais d'autres ne le sont pas.

M. BOLLENGIER souligne l'importance de l'enjeu des zones humides au niveau des activités agricoles mais aussi pour le tourisme car le territoire serait moins attractif si on laisse les friches se développer.

M. RYCKELINCK pense qu'au contraire un paysage ne comprenant que des champs cultivés comme la Bosse, sans espaces naturels, serait moins attractif.

Mme STAELEN explique que l'important est de savoir pourquoi une parcelle est classée zone humide et par qui. Elle propose de passer à la zone diagnostiquée sur Steenvoorde.

▪ **Echanges autour du travail réalisé sur Steenvoorde (oratoire vier vittersteen)**

M. VANBREMERSCH explique qu'il a donné son accord pour réaliser le diagnostic et qu'il a bien été prévu qu'il n'y aurait aucune obligation d'action.

Mme LELIEVRE explique qu'au niveau du SAGE de l'Yser une stagiaire a déterminé les zones humides en fonction de la présence de plantes hygrophiles. Cet inventaire a été finalisé et priorisé par le bureau d'études AXECO en évaluant les fonctions écologiques et hydrauliques des zones. Il y a donc des zones humides du SAGE qui ne sont pas dans le règlement et les Zones Humides Prioritaires qui le sont. Ces dernières, ont été classées en 3 catégories : à préserver, à restaurer et à vocation agricole. Les zones humides choisies pour la convention 2018, l'ont été parmi celles à restaurer. Elle rappelle que cet inventaire est non exhaustif. Donc tout porteur de projet doit s'assurer, au titre de la Loi sur l'Eau, que son projet d'aménagement ne porte pas atteinte au fonctionnement d'une zone humide.

Mme BINET présente les caractéristiques du site prospecté : prairie pâturée avec des haies et 3 mares végétalisées. Cette parcelle est proche de l'Ey becque. Le cheptel varie en fonction des années.

Mme ROUSSEAUX explique que les groupes inventoriés sont les mêmes que sur la parcelle de Ledringhem.

M. VAMBREMEERSCH considère que le caractère humide de la parcelle n'est pas prononcé. Il juge que le sol est classique des Flandres et qu'il n'est pas plus humide que le sol des parcelles limitrophes.

Mme ROUSSEAUX explique que c'est une prairie mésohygrophile car elle n'est pas engorgée toute l'année. Elle retient l'eau une partie de l'année ce qui permet à la végétation de s'exprimer. Le principal intérêt du site ce sont les mares bordées de vieux peupliers.

M. VANBREMEERSCH explique que les peupliers ont eu un problème bactérien au dernier élagage donc il a choisi de planter des saules.

Mme ROUSSEAUX explique que les mares sont particulièrement intéressantes : renoncule peltée (forte valeur patrimoniale), Renoncule aquatique et Renoncule sarde (aime les sols acides), Chouette chevêche (emblème du bocage), linotte, bruant jaune etc. Ils n'ont pas retrouvé de Triton crêté mais c'est une espèce qui n'est pas fidèle à son point d'eau et qui bouge. Par contre ils ont retrouvé des Tritons alpestres en grande quantité. Au niveau des enjeux, il faudrait maintenir les haies, les arbres, renforcer les haies sur les zones qui n'en sont pas pourvu. Et clôturer les mares même si elles ne sont pas beaucoup piétinées.

Mme STAELEN explique qu'un programme de l'USAN permet de financer les clôtures de pâtures.

Mme LELIEVRE reprend en expliquant que le Plan de Gestion Ecologique de l'Yser (porté par l'USAN) permet de financer des actions de restauration (plantations, abreuvement, retalutage des berges...). Ces actions sont possibles sur les cours d'eau à enjeux (Yser, Ey becque, Sale becque, Peene becque etc.) inscrits dans le Plan de Gestion. Donc les mares éloignées des cours d'eau ne sont pas finançables. La restauration est subventionnée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie à hauteur de 80% et 20% par l'USAN (auparavant financée aussi par la Région).

M. VIDRIL fait remarquer que certains agriculteurs ont mis en place des pompes mais que des bêtes sont tombées malades certainement à cause de la qualité de l'eau des becques.

M. VANBREMEERSCH acquiesce en expliquant qu'il a une parcelle humide en éco pâturage le long de l'Ey becque et qu'il a aussi eu des problèmes avec ses bêtes.

Mme STAELEN explique que la mauvaise qualité de l'Ey becque n'est pas dû à la commune de Steenvoorde.

Mme LELIEVRE explique qu'elle est allée à la source de l'Ey becque (Saint-Sylvestre-Cappel) et a pu constater une pollution du cours d'eau par des eaux usées. Les photos ont été transmises à Mme Campagne, maire de Saint Sylvestre Cappel. Plusieurs sources de pollutions sont possibles : la brasserie 3 monts et la glacerie Van den Castele. Noréade et les services de l'Etat sont au courant des problèmes. Une convention a été signée entre la brasserie et Noréade pour gérer les rejets avant que leur mini-STEP soit construite (prévue pour mi-2019).

Mme STAELEN complète en expliquant que la brasserie est aux normes mais trop petite par rapport à ce qu'ils produisent.

Mme ROUSSEAUX revient à la deuxième marre (située dans le fond de la prairie) en expliquant qu'elle nécessiterait un rajeunissement. La Renoncule sarde ne nécessite pas d'actions spécifiques à part le non traitement aux produits phytosanitaires.

M. VANBREMEERSCH explique qu'il traite quelques endroits ponctuellement quand cela est nécessaire (parcelle propice aux chardons) mais qu'il en emploie le moins possible. Les traitements sont réalisés de façon localisée et non sur l'ensemble de la parcelle. Avec son entreprise de jardins il gère d'autres parcelles dont des zones humides et d'autres en contrat avec les services de l'Etat. Selon lui, il y a des aberrations comme la gestion des chardons et de l'ortie qui n'ont pas forcément d'intérêts faunistiques. Il y a de l'excès dans les deux sens. S'il pouvait se passer des produits phytosanitaires, il le ferait.

Mme ROUSSEAUX explique que les préconisations des notices sont celles proposées dans le cadre d'une conduite écologique des terrains comme celle qui est réalisée les sites que le CEN a en gestion.

Mme STAELEN demande si la Renoncule était déjà présente lors des inventaires réalisés par le bureau d'étude en 2011-2012.

Mme ROUSSEAUX répond que la Renoncule sarde était déjà présente mais qu'elle n'a pas été quantifiée donc il n'est pas possible de comparer l'évolution.

M. POUCHEL demande comment faire pour supprimer les chardons et les orties sans produits phytosanitaires.

Mme ROUSSEAUX répond qu'il faut faire des fauches successives.

Mme BINET explique que les préconisations pour la parcelle de M. VANBREMEERSCH sont adaptées à l'usage actuel du site.

Mme ROUSSEAUX explique qu'en terme de gestion dite « conservatoire », le cheptel serait de 5 bêtes. Mais cela est préconisé dans le cadre d'une convention avec des agriculteurs.

Mme BINET complète en expliquant que cela pourrait être mis en place sur la parcelle de Ledringhem car elle pourrait être mise à disposition d'un agriculteur « gracieusement ». Parmi les opérateurs possibles, la CCFI propose différentes aides.

Mme LELIEVRE propose d'ajouter le contact de Mme DESPREZ comme opérateur à la chambre d'agriculture concernant les MAEC.

M. VIDRIL demande à ce que des contacts soient ajoutés pour avoir des conseils agronomiques (chargement de la pâture, espèces adaptées aux milieux humides...).

Mme LELIEVRE répond que l'on pourrait aussi ajouter les contacts des GEDAs.

M. VANBREMEERSCH explique que travailler avec les associations locales est une solution mais qu'il faut suivre les réalisations et cela peut être compliqué et prendre du temps.

▪ Echanges autour des dispositifs d'aides de la CCFI

Mme TOUSSAINT explique que des dispositifs CCFI existent (pour les particuliers et les agriculteurs) pour la plantation et l'entretien des haies ainsi que pour la création et l'entretien de mares. Concernant la plantation, il y a un cahier des charges à respecter (réalisé dans le cadre du projet Interreg Tous écocitoyens). La fourniture des plants est prise en charge à hauteur de 80% donc 20% restant à charge pour les exploitants. Pour les particuliers il faut passer par l'opération *Plantons le décor*, une livraison est prévue à Oudezeele le 1 décembre et à Morbecque le 23 février 2019.

Mme STAELEN ajoute que pour les personnes intéressées, il y a une liste des essences à disposition. Elle demande à Mme TOUSSAINT comment se passe la plantation.

Mme TOUSSAINT répond que les associations *Les jardins du cygne*, *Canopée* et *Les planteurs volontaires* peuvent planter car elles sont équipées pour les grands chantiers. Par rapport à l'entretien, le reste à charge est de 1/3 du coût total. Pour les particuliers, à partir de 100ml d'essences locales il y a une subvention de 0,12 euros par ml. Concernant la création/entretien des mares, M. RYCKELINCK participe activement aux inventaires et aux chantiers. 30 mares ont déjà été curés. La prise en charge est de 80% avec un plafond de 1000 euros.

M. RYCKELINCK explique qu'en fonction des demandes et du budget disponible, ce sont les mares qui en ont le plus besoin qui sont sélectionnées. Il faut respecter un cahier des charges (pas de palplanches, pas de poissons...).

Mme STAELEN explique que s'il y a beaucoup de canards sur la mare, elle ne sera pas éligible.

M. VIDRIL demande si les grandes mares, type faire à cheval, des anciennes mottes féodales peuvent être restaurées sur plusieurs années.

Mme TOUSSAINT répond que les travaux peuvent être phasés. Elle souligne l'importance de l'accessibilité.

M. RYCKELINCK explique que de faire les travaux en plusieurs étapes ce n'est pas évident car il faut profiter du temps où la mare est assec.

Mme STAELEN explique que les travaux ne sont pas forcément réalisés l'année de la demande car il y a beaucoup de demandes.

Mme TOUSSAINT explique que dans le cadre du projet européen *Tous écocitoyens* il y a des plans d'actions qui sont réalisés en collaboration avec les belges.

Un intervenant demande si on peut planter de l'aubépine.

Mme TOUSSAINT répond qu'officiellement non (à cause du feu bactérien) et qu'il faut faire une demande de dérogation.

M. BOLLENGIER explique qu'il y a des MAEC (*Mesures agroenvironnementales et Climatiques*) qui existent mais qu'elles ne sont pas forcément évidentes à mettre en place.

M. VAMBREMEERSCH ajoute qu'il s'est engagé dans des MAEC mais qu'il attend toujours les aides de 2017, c'est regrettable qu'administrativement ça ne suit pas car c'est un dispositif intéressant.

M. BOLLENGIER répond que ces retards sont dû à des problèmes de logiciens entre l'État et le Conseil Régional.

▪ Echanges autour des sites envisagés pour 2019 et du renouvellement de la convention

Mme LELIEVRE expose les zones humides à restaurer envisagées pour 2019 sur Herzeele et Oudezeele. Sur Oudezeele, les zones correspondent aux bassins de rétention/de débordement (un grand et un petit) qui appartiennent à la commune et qui sont gérés par l'USAN (actuellement : entretien des saules têtard, des haies...).

M. VAMBREMEERSCH signale que les rouges flamandes appartiennent à son cousin.

Mme LELIEVRE explique qu'il serait intéressant de créer un partenariat avec la fédération de pêche afin d'étudier la possibilité de créer des frayères à brochet ; la dernière pêche électrique de septembre a démontré la présence de cette espèce sur la Sale becque et l'Yser.

M. VANBREMEERSCH explique que le grand bassin n'est pas très humide car il a été déconnecté de la becque. Le petit bassin a du potentiel. Actuellement quand la becque déborde, l'eau passe par les canalisations et est évacuée par une autre canalisation.

Mme LELIEVRE présente les prairies sur Herzeele.

Un intervenant explique que ces zones ne sont pas cultivées actuellement mais qu'elles le seront prochainement.

Mme STAELEN fait remarquer qu'il n'y a pas d'agriculteur en place actuellement donc la situation est délicate.

Mme LELIEVRE propose de ne pas garder cette zone pour 2019.

M. VIDRIL pense à une zone de 2 ha qui appartient à la commune d'Arnèke, située dans le centre bourg, sur laquelle des haies ont été plantées dans le cadre de *Plantons le décor*.

Mme LELIEVRE demande s'il y a des questions ou des suggestions.

M. RYCKELINCK demande si le Département s'est manifesté par rapport à la zone de Ledringhem.

Mme BINET explique qu'une réunion est prévue en décembre pour discuter des suites à donner. Le Département ne souhaite pas aménager cette zone dans le cadre d'un projet de voirie.

Un intervenant fait remarquer qu'il serait dommage de garder cette parcelle en friche alors qu'elle est située en zone agricole et quelle n'est pas le long de la Peene becque. Il ne comprend pas qu'une zone éloignée du cours d'eau et entourée de parcelles agricoles cultivées ne devienne pas une culture.

Mme BINET explique que la proposition sur cette parcelle est de réouvrir le milieu avec de la fauche donc l'usage agricole est maintenu.

Mme STAELEN demande le coût de la prestation.

Mme LELIEVRE répond que ce travail de 1an coûte 14 000 euros subventionné à 50 % par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Un intervenant demande quel est l'intérêt de réaliser ce travail sur des zones non proche des cours d'eau.

Mme LELIEVRE répond qu'il y a aussi des zones humides qui ne sont pas situées le long des cours d'eau comme celles qui sont liées aux écoulements de surface (zone humide perchée, zone humide de pente). Elle rappelle que l'inventaire compte moins de 200 ha de zones humides « à restaurer » sur un bassin versant de plus de 380 km² donc peu de possibilités.

Mme BINET explique que l'intérêt écologique des zones ne se limite pas à la présence d'un cours d'eau et l'enjeu du Triton crêté en est la preuve.

M. VANBREMEERSCH fait remarquer que les inventaires ont pu montrer justement que dans une zone entourée de parcelles cultivées et « pas très humide » il peut y avoir une diversité faunistique importante. Il ne faut pas avoir une approche négative de la démarche et voir comment mettre en place les propositions de gestion.

Mme ROUSSEAUX complète en expliquant que ces « patchs de prairie » permettent aussi d'absorber une partie de l'eau comme peuvent le faire certaines haies.

Un intervenant explique que ces patchs bloquent l'agriculture d'aujourd'hui.

Mme LELIEVRE répond qu'au vu des problèmes d'érosion et leur rôle majeur comme couverture du sol, ce n'est pas un bon calcul de supprimer les quelques prairies disséminées sur le territoire même si l'élevage diminue. Il ne serait pas logique de financer la plantation de haies et fascines si en parallèle les prairies sont supprimées. Il faut préserver l'existant.

M. POUCHELLE explique que sur les communes d'Houtkerque, d'Esquelbecq on parle de patrimoine et que celui-ci n'est pas forcément bâti. Le patrimoine c'est ce qu'il y a en place aujourd'hui et qui doit être préservé pour demain. Il faut trouver le « juste milieu ».

M. BOLLENGIER répond que le problème des prairies c'est la rentabilité de l'élevage de bovins viande.

M. VANBREMEERSCH ajoute qu'il faut prendre en compte le fait que la population française va manger de moins en moins de viande bovine dans les prochaines années.

M. BOLLENGIER explique que le problème se situe aussi lors des remembrements/aménagement foncier. En effet, il n'est pas toujours possible de déplacer une prairie pour la mettre à un autre endroit. Pour un éleveur il est plus pratique d'avoir ses prairies autour du corps de ferme qu'éloignées. Il déplore que l'administration soit si stricte sur ce sujet.

M. VANBREMEERSCH ajoute qu'il serait intéressant de pouvoir les rapprocher du corps de ferme mais aussi des cours d'eau.

M. VIDRIL ajoute qu'il faut savoir concilier tout le monde sans rentrer dans les extrêmes.

Mme BINET revient sur la notion de patrimoine vivant. Les notices permettent de pointer l'enjeu de conservation de ce patrimoine-là.

M. VANBREMEERSCH fait remarquer que ce patrimoine vivant n'est pas figé mais en mouvement. Il se demande si cela pourrait servir à identifier les espèces. Une prairie met du temps à se diversifier.

Mme BINET acquiesce en expliquant que lorsque que l'on recrée des zones, on ne sait pas comment elle sera colonisée. Alors qu'avec l'existant on est capable de déterminer le potentiel. D'où l'importance d'avoir un réseau de sites qui permet le déplacement des espèces.

M. STAELEN demande si quelqu'un s'oppose au renouvellement de la convention. Aucune opposition n'est formulée, la convention est donc reportée entre l'USAN et le CEN pour 2019.

▪ Conclusion

Mme STAELEN remercie les participants pour leur présence à la commission et leur souhaite des bonnes fêtes de fin d'année.

Heure de fin de la réunion en salle : 19h30